SOCIÉTÉ DE L'HISTOIRE
du
Protestantisme français
reconnue d'utilité publique par décret du 13 Juillet 1870

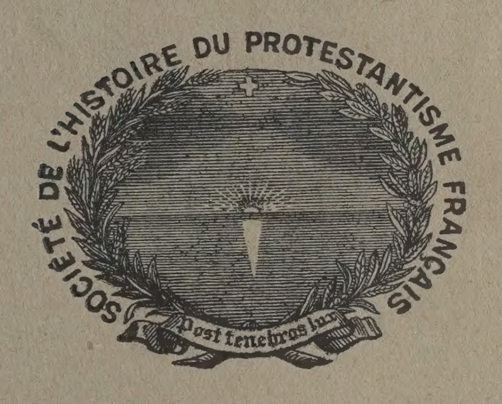
Bulletin

PARAISSANT TOUS LES TROIS MOIS

Études, Documents, Chronique littéraire

LXXXVIIIe ANNÉE
TREIZIÈME DE LA 6e SÉRIE

Octobre-Décembre 1939



PARIS
Au siège de la Société
54, Rue des Saints-Pères (VIIe)

1939

BULLETIN TRIMESTRIEL

de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

SOMMAIRE du N° d'OCTOBRE-DÉCEMBRE 1939

ABONNEMENTS AU BULLETIN

Compte chèques postaux : **Paris 407-83 (Société d'Histoire du Protestantisme**

France et Colonies : **40** fr. (pasteurs et professeurs : **25** fr.)
Etranger : **60** fr.

Les abonnés étrangers sont priés d'inscrire sur leurs mandats internationaux les mots : **chèques postaux Paris 407-83 (Société d'Histoire).**

Les abonnés sont priés de verser directement à ce compte plutôt qu'aux librairies.

Le « Bulletin » paraît tous les trois mois, en cahiers in-8° de 64 à 140 pages avec illustrations. On ne s'abonne pas pour moins d'une année.

Les abonnements datent du 1er janvier et doivent être soldés DÈS A PRÉSENT.

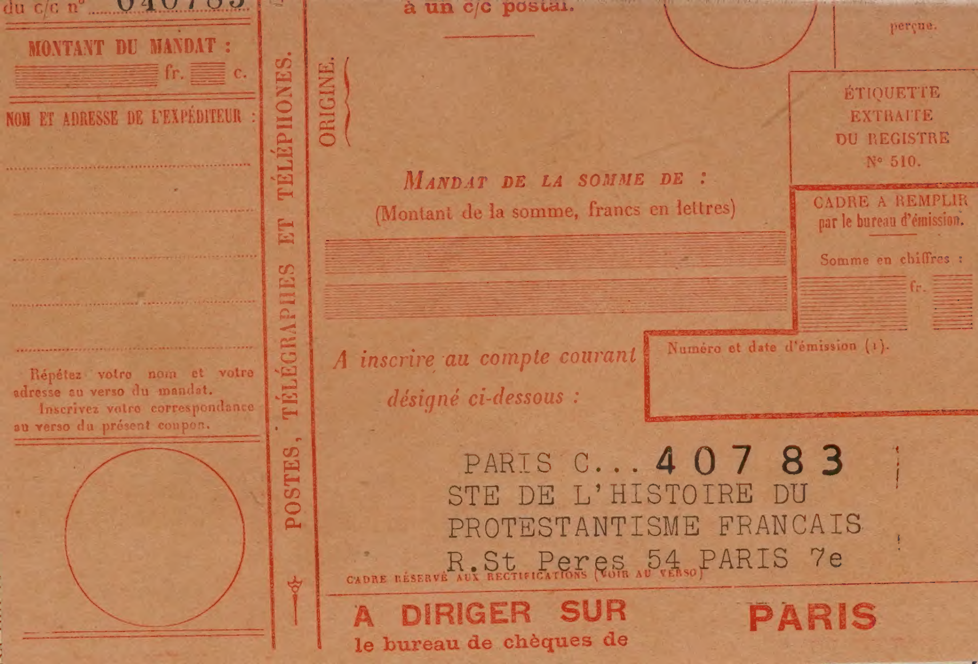
En cas de changement d'adresse, il est dû 2 fr. pour nouvelle bande.

Prix d'un numéro : avant 1913, **6** fr. ; après 1914, **12** fr. (port en sus).

RÉDACTION

Tout ce qui concerne la rédaction doit être adressé au Secrétaire de la Société, 54, rue des Saints-Pères, Paris (7e).

Il sera rendu compte de tout ouvrage intéressant notre histoire, dont deux exemplaires seront déposés à cette adresse. Un seul exemplaire donne droit à une annonce sous la rubrique « Livres donnés ».


du c/c n° 040783

MONTANT DU MANDAT :

fr. ...... c.

NOM ET ADRESSE DE L'EXPÉDITEUR :

Répétez votre nom et votre adresse au verso du mandat.

Inscrivez votre correspondance au verso du présent coupon.

POSTES, TÉLÉGRAPHES ET TÉLÉPHONES.

ORIGINE.

à un c/c postal.

perçue.

ÉTIQUETTE EXTRAITE DU REGISTRE N° 510.

MANDAT DE LA SOMME DE :

(Montant de la somme, francs en lettres)

CADRE A REMPLIR par le bureau d'émission.

Somme en chiffres :

fr.

A inscrire au compte courant désigné ci-dessous :

Numéro et date d'émission (1).

PARIS C... 4 0 7 8 3

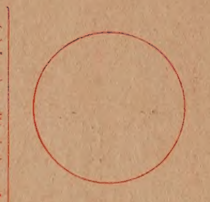
STE DE L'HISTOIRE DU

PROTESTANTISME FRANCAIS

R.St Peres 54 PARIS 7e

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS (VOIR AU VERSO)

A DIRIGER SUR le bureau de chèques de PARIS



Timbre spécial du bureau de chèques qui a porté le mandat au crédit du compte courant postal du bénéficiaire.

(1) La date d'émission n'est indiquée que par les bureaux qui utilisent les machines.

CADRE RÉSERVÉ AUX RECTIFICATIONS
(Art. 75 I. G. VIIe fascicule)

Nom et adresse de l'expéditeur { M
à

CORRESPONDANCE DE LA PARTIE VERSANTE AVEC LE TITULAIRE DU COMPTE.

ABONNEMENT 1940	France	Etranger (*)
au « Bulletin historique »	40 fr.	60 fr.
Pasteurs et Professeurs	25 fr.	60 fr.

(*) Indiquer le numéro de ce chèque postal sur le mandat international.

ÉTUDES HISTORIQUES

Les Maisons des Nouveaux et des Nouvelles Catholiques à Alençon avant la Révocation

II

Les Nouveaux Catholiques (1)

La fondation de la Maison des Nouveaux Catholiques d'Alençon est due à l'initiative et aux démarches de Rémy Mévrel (2), prêtre desservant de Notre-Dame, qui avait d'abord contribué, comme nous l'avons vu, à mettre sur pied l'œuvre d'Elizabeth de Farcy destinée aux nouvelles converties. — Les lettres patentes de 1679 (3) concernent les deux maisons, leur octroient les mêmes privilèges et désignent expressément Mévrel comme directeur de celle des Nouveaux Catholiques. Ce dernier établissement ne commença à fonctionner qu'en 1681 et, dans les débuts, ne reçut qu'un nombre insignifiant de pensionnaires, enfants, adultes ou vieillards, qui y accomplissaient un stage religieux, avant ou après leur abjuration.

Nous avons la bonne fortune de trouver aux Archives départementales de l'Orne un document précieux pour la vie de cet Etablissement pendant les quatre années qui précédèrent la Révocation ; il nous fournit les noms des pensionnaires et quelques intéressants renseignements sur le fonctionnement de la Maison. C'est le *Mémoire des Recettes et des*

(1) Ci-dessus, page 269.

(2) Nous adoptons pour ce nom l'orthographe *Mévrel* qui est la plus fréquente, bien que celle de *Méverel,* dont usent les deux frères dans leur Mémoire autographe des comptes de la Maison, paraisse la forme primitive et authentique du nom. Nous rencontrons par ailleurs Meurel, Mairel, Mesurel, Meurol. Voir ci-dessus p. 269 et suivantes.

(3) Voir le texte de ces Lettres à la fin du présent article.

Dépenses établi au jour le jour par le Directeur, jusqu'à sa mort en 1684, puis complété pour la liquidation financière par son frère et héritier, le docteur René Mévrel (1).

Les Mévrels étaient originaires de la paroisse Saint-Martin d'O (dépendant aujourd'hui de Mortrée, à 28 kilomètres au nord d'Alençon). Robert Mévrel, le père de Rémy et de René, avait épousé, en 1627, une Alençonnaise, Madeleine Ruel, veuve et héritière de l'imprimeur Louis Hébert (2). A l'imprimerie qu'il entreprit de diriger il adjoignit, en 1647, un fonds de librairie qu'il acheta à Pierre Huon, du Mans, et, en 1647, se transporta rue des Lombards, probablement à l'angle de cette étroite ruelle et de la Grande-Rue ; il était, à cette époque, marguillier de l'église Saint-Léonard et s'était associé son fils aîné Rémy. Celui-ci le quitta en 1656 pour embrasser l'état ecclésiastique. Lorsque Robert Mévrel mourut, en 1664, c'est son second fils René, docteur en médecine, qui lui succéda, mais pour peu de temps, car, dès l'année suivante, il céda le fonds d'imprimerie et de librairie à Martin de la Motte et Malassis et se consacra entièrement à l'exercice de sa profession. Quant à Rémy Mévrel, devenu prêtre coutumier de l'église paroissiale, il semble bien avoir déployé toute son activité dans la lutte contre la Réforme. Nous avons de lui un petit carnet memento écrit de sa main où, au jour le jour, il consignait pour son usage personnel les abjurations protestantes dont il avait connaissance. Commencé en 1666, ce relevé fut méticuleusement poursuivi par lui jusqu'à l'année de sa mort ; on peut y compter 79 abjurations. Au fait lui-même sont ajoutées, le plus souvent, quelques particularités telles que les noms des parents du nouveau converti, l'église où a lieu la cérémonie, la mention de l'officiant et des notables qui y prirent part et enfin, à partir de 1679, l'admission dans les maisons des nouveaux et nouvelles catholiques avant ou après l'abjuration.

* * *

(1) Les Archives (C. 607) contiennent 3 exemplaires de ce Mémoire : deux sont des manuscrits autographes de la main de Rémy Mévrel ; le second est suivi des notes de son frère pour le bilan de la situation financière et revêtu pour approbation de la signature de la duchesse de Guise; le troisième cahier est une collation textuelle du document complet, qui fut sans doute nécessaire pour l'épuration des comptes à l'arrivée d'un nouveau directeur.

(2) Robert Mévrel était fils de Jean et Jeanne Delaunay ; Madeleine Ruel, née en 1592, était fille de Gatien et Catherine Barrier.

Le 12 novembre 1681, la duchesse de Guise *ordonne* à Rémy Mévrel « de louer une maison pour les garçons nouveaux catholiques et d'en prendre soin ».

Le 14 du même mois, Mévrel reçoit de l'évêque de Sées « une commission par écrit avec la permission de planter la croix et de bastir une chapelle ou oratoire pour y faire toutes les fonctions qui se font dans les maisons des Nouveaux et des Nouvelles catholiques ».

Le 16 novembre la maison est louée ; le 5 décembre, Mévrel « fait planter la croix à la muraille avec inscription en lettres d'or : *Maison des Nouveaux catholiques* ».

L'immeuble appartenait à une dame Levasseur, vraisemblablement catholique ou nouvelle convertie (bien que plusieurs familles protestantes aient porté ce nom à la même époque), car elle s'associe à l'œuvre, prête une partie de ses meubles, et, après la mort de Mévrel, pourvoit elle-même à la nourriture des pensionnaires jusqu'à l'arrivée de son successeur. — Pour la location était payée une modeste somme annuelle de 65 livres ; aucune indication, malheureusemnt, ne nous permet de fixer l'emplacement exact de cette maison que nous supposons à proximité de l'église Notre-Dame, dans la Grande-Rue ou dans la rue du Bercail (1).

La maison était pauvrement pourvue ; on s'en rend compte par l'inventaire du mobilier dressé par Mévrel lui-même. Il faut transcrire ici textuellement.

« *Mémoire des meubles achetés pour l'usage de la maison des garçons nouveaux catholiques de cette ville d'Alençon depuis le mois de feuvrier* 1682 :

Premierement :

Cinq lits dont 3 sont de plume, les deux autres ont seulement des matelas, avec les chaslits, housses et couvertures, dont trois housses sont bleu et les deux autres rouges ; — payé pour ce .... 282 liv., 16 sols

Quatre grandes chaises de tapisserie, 6 petites, 2 méchants fauteuils, dont un est sans couverture, un grand tapis verdoye plange (?) et une table .... 24 liv.

Pour de la toille en grande laise .... 54 liv., 13 sols

Pour une botte de serviettes .... 18 liv., 15 sols

---

(1) Des familles Vasseur ou Levasseur habitaient dans ces deux rues au XVII[e] siècle. — Rémy Mévrel demeurait en 1677 dans la rue aux Sieurs, comme nous l'apprend la suscription d'une lettre, mais il dut, en 1681, s'installer au siège de son œuvre.

Pour de la toile en deux tiers	27 liv., 11 sols, 6 den.
Deux bancelles et un petit dressoir ..	2 liv., 10 sols
Deux aulnes de droguet à fleurs	2 liv., 8 sols
La Croix sur la porte, avec l'inscription en lettres d'or	4 liv., 10 sols
Pour de la vaisselle de mains, scavoir : 3 tasses, une pinte, 3 petits plats creux petits bords, 4 écuelles à oreilles et 6 petites assiettes	10 liv., 11 sols
Un petit pinsseau — Le tout marqué N + C	14 sols
Un bénitier de fayence et quelques autres pots gros, une grande marmitte	2 liv., 3 sols
Pour de petites nappes	4 liv., 10 sols
Pour façon fil lizette et marque de tout le linge de la maison	9 liv., 18 sols
Un gril, une palette de fer et une cuiller de fer	1 liv., 6 sols
Quatorze aulnes deux tiers de grosse toille à 12 sols l'aulne à faire deux gros draps, des essuyemains et des tabliers de cuisine	8 liv., 16 sols
Total	455 liv., 12 sols, 6 den.

A cet inventaire, il convient d'ajouter quelques meubles (et ustensiles usuels, sans doute) que Mévrel dit lui appartenir en propre ou avoir été prêtés par la propriétaire ; mais c'était bien peu de chose pour une installation. — Le curé d'Alençon, Pierre Bélard, qui plus tard fut directeur de la Maison des Nouveaux catholiques — et la transforma — s'exprime comme suit : « Mévrel n'avait que des pensions. Il ne laissa rien à ses successeurs que quelques meubles ; à chaque changement de direction, la communauté estait comme si elle n'avait jamais esté, sans argent ni meubles ; et il faut que la direction recommence comme si c'estait une simple pension (1). »

Les pensionnaires proprement dits étaient, du reste, peu nombreux ; de 1681 à 1685, il y en eut jamais plus de 5 ou 6 à la fois, ils n'étaient que 4 à la mort de Mévrel en 1684. Leur dépense comme nourriture était calculée à raison de dix livres par mois.

(1) Pierre Bélard. — « Inventaire des lettres, papiers et enseignements concernans la cure d'Alençon avec un mémoire précis des titres anciens et modernes de toutes choses en 1720. » — Publié par la Soc. hist. et arch. de l'Orne en 1895, page 197.

Voici ceux qui sont notés sur le mémoire du Directeur :

Jacques de Saint-Denis, fils de Louis s^r de Piacé et de sa seconde femme Eléonore du Barquet, avait abjuré le 16 octobre 1680 contre la volonté de ses parents, à l'âge de 14 ou 15 ans. Séjourna-t-il aux Nouveaux Catholiques ? Le mémoire ne mentionne aucune dépense pour sa nourriture, mais, « par ordre de S. A. R. » la caisse de la Maison, lorsqu'il s'engagea dans l'armée, lui fournit « pour ses hardes » 64 livres 5 sols. En 1684, lui et son frère Jacob, sur le point d'être reçus dans la compagnie des gentilhommes, reçoivent de la même caisse, et toujours par ordre de S. A. R., la somme de cent livres.

Charles de Frotté, fils de Charles, s^r de Vieuxport, entre aux Nouveaux Catholiques le 6 juin 1682, après avoir abjuré le 20 mai précédent et y fait un assez long séjour puisqu'il était encore pensionnaire en octobre 1684. C'était un jeune gentilhomme dont le père, Charles de Frotté (1), avait émigré et dont les oncles, les Frotté de Couterne et ceux de la Rimbelière, étaient restés fidèles protestants. Son entretien (qui dénote même quelque prodigalité) fut onéreux pour la caisse des Nouveaux Catholiques. Nous relevons du 6 juin 1682 au 1er octobre 1683, c'est-à-dire en moins de 18 mois : *deux habits complets de serge brune, deux paires de souliers neufs,* 8 *cravates de dentelle, deux chapeaux bordés d'argent avec le cordon,* 3 *cols,* 6 *mouchoirs,* 6 *coeffes de nuit,* 3 *caleçons,* 3 *paires de chausses,* 6 *chemises, brosses, peignes, etc.* Il sortit de la maison avec un trousseau complet !

« Le fils *de Clinchant,* nouveau catholique, par ordre de S. A. R. ; — payé pour aider à sa subsistance et éducation pendant 16 mois... à partir du 15 juin 1682 ». Jacques Clinchant, fils de Thomas, drapier, et de Madeleine Cottier de Courtomer, ne rentra aux Nouveaux Catholiques que le 3 août 1684, fit son abjuration le lendemain et demeura ensuite pendant un mois dans l'établissement. Mais, sans doute comme prime de l'abjuration de son père, un secours de 40 sols par mois lui était accordé sur la caisse des Nouveaux Catholiques jusqu'à ce que, 15 mois plus tard, il eut l'âge requis pour abjurer (12 à13 ans).

Nicolas du Frische, de la Bretonnière, un enfant en bas âge, fils du s^r de Frische et de dam^lle de Pillent dont,

(1) Charles de Frotté, le père, fils de Léon, s^r de Vieux-Pont, le second fils de Jean, secrétaire de Marguerite de Navarre, avait épousé Marie de Lormeau ; il émigra, croyons-nous, en même temps que son parent, Jacques, s^r de la Rimbelière.

toujours par ordre de S. A. R., Mévrel paye la subsistance et l'entretien au dehors. — Comme protestant portant ce nom, nous ne connaissons que Marie de Frische, femme de Jean Erard. Mais à la même époque vivait Jacques de Frische, vicaire général de l'Evêque, et syndic du clergé, qui fit preuve en plusieurs circonstances de zèle ardent contre les Réformés et qui pouvait être l'oncle de cet enfant dont la mère, fille de Jacques Barbier du Pillent, était de famille protestante.

Corneille Louis Picou (ou Picoult) entre aux Nouveaux Catholiques le 24 septembre 1682, à 15 ans, après avoir abjuré. — Son frère *Charles,* âgé de 10 ans seulement, le rejoint dans la maison le 4 octobre 1682 et abjure le 11 novembre de la même année. C'étaient les deux fils de feu Simon Picoult, originaires de Saint - Julien - sur - Sarthe (1) et de Suzanne Martin, nouvelle convertie. — Charles était encore aux Nouveaux Catholiques le 1er octobre 1684 ; son frère avait quitté la maison à cette date.

Jean Lévesque, 14 ans, également natif de Saint-Julien-sur-Sarthe, fils de Jean et Marie Chupée, orphelin depuis l'âge de deux ans, avait été élevé protestant par son oncle, Jacques Liger ; il abjure devant le lieutenant civil le même jour que Charles Picou, 15 octobre 1682, et à l'église Notre-Dame, le 11 novembre suivant. — Il était entré à la maison des Nouveaux Catholiques le 26 septembre 1682 et y était encore pensionnaire en octobre 1684. — Il se fixe dans la suite comme tailleur à Alençon et, en juillet 1709, reçoit une gratification de 40 livres « pour l'aider à subsister avec sa femme et ses trois enfants ».

Un autre enfant de Saint - Julien - sur - Sarthe, *Mathieu Jouaux,* fils de feu Abraham et d'Anne Courbar, entre aux Nouveaux Catholiques le 5 novembre 1682 et abjure à Notre-Dame en même temps que les deux précédents, le 11 novembre.

Un membre de cette famille, Jacques Jouaux, avait épousé au temple d'Alençon Marie Cuquemesle, le 13 novembre 1672.

François Graffin, âgé de 24 ans, fils de François et de Suzanne Ruel, abjure à Notre-Dame le 4 juillet 1683 ; il entre aussitôt après aux Nouveaux Catholiques et y séjourne trois mois. On lui remet avant son départ « *une paire d'heures*

(1) Saint-Julien-sur-Sarthe, canton de Pervenchères, dans l'Orne, 25 km. d'Alençon.

latines-françaises », que Mévrel se procure pour la somme de 1 livre 4 sols. La famille Graffin était parmi les plus anciennes et les plus fidèles familles protestantes d'Alençon. Deux des frères de François émigrèrent ; lui-même, à sa sortie de la maison de Mévrel, épousa une ancienne catholique.

Jean Goupil, 16 ans, fils de René et Madeleine Farcy, abjure devant le lieutenant général le 17 février 1681, et entre le même jour aux Nouveaux Catholiques. La cérémonie religieuse de son abjuration n'eut lieu que trois ans plus tard, le 4 mars 1684 et aussitôt après il sortit de la maison. Son père avait émigré.

Charles Rozel, fils de Charles et de Marthe Rozel, originaire de Viday, dans le Perche, n'avait que 12 ans lorsqu'il abjura le 12 décembre 1683 devant le lieutenant civil ; il entra aux Nouveaux Catholiques la semaine suivante et la cérémonie religieuse eut lieu à la fin de janvier 1684. — Ses parents avaient été mariés au temple d'Alençon ; sa mère était morte en lui donnant naissance.

***

Ainsi, de 1681 à 1684, la maison des Nouveaux Catholiques ne reçut qu'une douzaine de pensionnaires ; lorque Rémy Mévrel mourut, le 23 octobre 1684, ils n'étaient que quatre dont les noms nous sont rappelés : Charles Frotté, Jean Lévesque, Charles Picou et Charles Rozel. Ces jeunes gens recevaient les leçons d'un maître d'école, Bévrier ou Beuvrier, auquel était donné comme traitement annuel 6 livres par enfant, fournitures en plus. Ils étaient entretenus en linge et en vêtements de façon très convenable, si l'on en juge par les sommes consacrées à cet effet dans les dépenses notées pour chacun d'eux. Il semble bien qu'ils portaient un uniforme, car à la plupart d'entre eux sont fournis dès son entrée dans la maison : *un habit de sarge brune, un chapeau avec galon, des cravates de dentelles.*

Les mille livres de pension annuelle octroyées par le Roi n'étaient pas absorbées par l'entretien de ces jeuns gens ; très scrupuleux, le directeur observe à la fin de son mémoire : « *J'ai dépensé en outre de ma bourse et de mes deniers pour ma nourriture seule, sans compter mon entretien, depuis le premier jour de janvier* 1682 *jusqu'au premier jour d'avril* 1684, *la somme de* 450 *livres. Pour ce, affin de n'estre pas à charge à la dite maison : néant* ». Bel exemple de désintéressement qui contraste avec la conduite de certain

directeur du siècle suivant, destitué pour avoir dilapidé les fonds de l'Etablissement.

Mais ce qu'il faut ajouter, ce qui nous aide à comprendre le caractère spécial que revêtait à cette époque l'œuvre si modeste en apparence dirigée par Mévrel, c'est que — d'après des ordres formels de la duchesse de Guise — la caisse des Nouveaux Catholiques était mise à contribution pour attirer et retenir par des *primes de conversion* les esprits irrésolus et sans fermeté religieuse. Plusieurs cas de ce genre, cités et exposés dans le détail sur le livre de dépenses, ne nous laissent aucun doute à cet égard.

Un jeune protestant de Rouen, François Aveaux, âgé de 22 à 23 ans, lapidaire de son état, vient s'installer à Alençon. Il veut épouser une ancienne catholique et on le persuade d'abjurer. C'est ce qu'il fait, assez précipitamment, le 14 septembre 1680 à l'église Notre-Dame, et huit jours plus tard devant le lieutenant général. Mévrel (qui a certainement négocié le marché) ne l'oblige pas à faire un stage quelconque à la Maison des Nouveaux Catholiques, probablement à cause de son mariage : « *Il n'a pas été à charge à la maison,* dit-il *; on luy a seulement donné pour se mettre en estat de sa profession, au commencement de son mesnage, de quoy avoir des establis et autres ustensiles ; pour ce : 22 livres.* »

Pierre Chéron, dit Lestoile, fils de Jacques et Judith Cosneau, bonne famille appartenant à l'Eglise Réformée d'Alençon, âgé de 40 ans, vient frapper à la maison des Nouveaux Catholiques le 9 décembre 1682 et manifeste son désir d'abjurer. Lui aussi paraît avoir été très pressé, car dès le lendemain, il se présente au tribunal civil et quatre jours plus tard abjure à l'église. Mévrel le retient quinze jours à l'établissement, mais lorsque Chéron en sort (pour se marier sans doute) ce n'est pas les mains vides, car on lui a donné : « *Un métier à faire la toile :* 16 *livres ; pour retirer son manteau en gage :* 2 *livres ; des souliers neufs et une culotte de sarge :* 7 *livres ; pour avoir du fil à faire des serviettes :* 25 *livres ; une chemise :* 2 *livres,* 5 *sols ; une paire d'heures et un catéchisme :* 9 *sols ; pour son contrat de mariage et lui aider à avoir une bague à sa femme :* 6 *livres ; en tout une somme de* 69 *livres* 14 *sols* », sur laquelle, il est vrai, 18 mois plus tard, il remboursera les 6 livres avancés pour son mariage.

Citons encore « *un secours de* 6 *livres* 14 *sols accordé à M. du M. Lc.* (sic) *pour faire une retraite à Sées et lui pro-*

curer une paire d'heures latines-françaises et un Nouveau testament français » (1).

François Poitrineau, vieux chirurgien protestant de 70 ans, dont l'un des fils, portant le même nom avait abjuré à Sées dès 1666. Ce fils profita de ce que son père était tombé en enfance pour le faire abjurer le 23 septembre 1683 et le conduisit le même jour à la maison des Nouveaux Catholiques. Le vieillard n'y put rester que trois jours « *à cause de son infirmité* ». Il fut ramené chez son fils ; mais, en considération de la notoriété du personnage, une forte prime en espèces et en nature lui fut accordée sur la caisse de l'œuvre. Mévrel en fait l'énumération ; à une pension annuelle de 55 livres *payée d'avance*, on ajouta généreusement : une paire *de souliers neufs, une paire de lunettes, un chapeau avec un cordon, un habit de droguet brun tout doublé de froc de Rouen, des bas de chausse, des chemises, des rabats, des caleçons, des chaussettes*, enfin, pour compléter sa conversion, *un catéchisme et un chapelet* ». Ce vieux Poitrineau, né en 1614, s'était marié quatre fois (2) et avait eu de ses différentes unions 21 enfants (de 1634 à 1678) tous baptisés au temple d'Alençon ; 15, à notre connaissance, étaient morts en bas âge.

A signaler enfin le cas d'un enfant de 4 ans, *Auguste Duval* ; après la mort de son père, Auguste Duval la Semécc, et avec le consentement de sa mère, Elizabeth de Vallée qui avait abjuré, il fut, par ordre de la duchesse de Guise, placé chez Mlle de Farcy, à cause de son jeune âge, mais aux frais de la caisse des Nouveaux convertis. Mévrel payait régulièrement sa pension à raison de 80 livres par an et remboursait toutes les dépenses d'entretien. On fit abjurer l'enfant à l'âge de 10 ans et il y eut très certainement à ce sujet une protestation des pasteurs, car, à la suite de l'acte qui avait été signé le 17 janvier 1683, on lit une note de l'huissier datée du 23 mai de la même année, dans laquelle il déclare que « *sur la demande des conseillers du Roi, il a noms et surnoms des ci-devant* (*les témoins de la cérémonie*) *bien et duement montrés, copyés et signifiés à Hélye Benoist, de Sauvage, et*

---

(1) On se demande pourquoi ces seules initiales ; il s'agit à n'en pas douter du sieur *Du Mesnil Leconte* dont l'abjuration eut lieu en 1683.

(2) Voici les dates : 8 septembre 1633 — avec Gabrielle Lemaistre ; 8 mai 1650 — à Sées, avec Jeanne Moignot (François, qui abjura et fit abjurer son père, était issu de cette union) ; 11 juillet 1663 — avec Elisée Granger ; 19 septembre — avec Jeanne Journée.

de Brais, ministres de la R. P. R. demeurant à Alençon et parlant au d. sieur Benoist à son domicile prié le faire scavoir aux dits sieurs de Sauvage et de Brais afin que du contenu important ils ne puissent ignorer ».

*
* *

Les comptes de Rémy Mévrel, interrompus par sa maladie, puis par son décès le 23 octobre 1684, sont épurés et complétés par son frère, le docteur René Mévrel, conseiller de ville depuis 1665 (1) ; il les arrête à ce jour précis et établit en une note très claire ajoutée de sa main au cahier de son frère que l'excédent des Recettes dont il se tient redevable à la caisse de la Maison s'élève à 610 livres, 9 sols, 2 deniers. Mais ce n'est que le 10 novembre 1685 qu'il fait approuver son compte par la duchesse de Guise et le 10 décembre suivant qu'il remet les fonds à Pierre Lémerauld, sieur de Houllaye, avocat au présidial, chargé sans doute de la gestion de la caisse pendant l'intérim. En 1688, ce dernier rembourse à Mme Levasseur, qui a pourvu à la nourriture des enfants, une somme due de 350 livres, verse au nouveau directeur, le prêtre Julienne, 133 livres, 15 sols et déclare qu'il lui reste encore entre les mains la somme de 129 livres qu'il offre de payer.

*
* *

Une impression très nette se dégage des notes consacrées ci-dessus aux deux maisons de Nouveaux et Nouvelles Catholiques à Alençon avant la révocation de l'Edit de Nantes : c'est la place prépondérante qu'y occupe, tant dans leur établissement que dans leur fonctionnement, la duchesse de Guise, Elizabeth d'Orléans. Non seulement elle les protège et les encourage, mais encore c'est d'elle que part toute initiative importante à leur sujet, c'est elle qui procure les pensions royales, c'est elle qui, le plus souvent, décide et parfois impose les admissions, elle enfin qui affecte les fonds disponibles à des largesses envers les nouveaux convertis ou les membres de la famille qui ont contribué à la conversion.

En approfondissant l'histoire locale de cette époque, nous la rencontrons à chaque pas devant nous, inspirant la poli-

---

(1) René Mévrel, qui était médecin du Couvent de Sainte-Claire, mourut à 70 ans, le 16 octobre 1696 et fut inhumé dans la chapelle de ce monastère, le lendemain. Il avait épousé Marie Mauger et eut pour fille Marie-Catherine, qui épousa Jean de Boullemer, conseiller au bailliage. Il demeurait dans la Grande Rue.

tique de violence et de menées perfides dirigée contre l'Eglise Réformée d'Alençon. L'intendant sait le crédit dont elle jouit à la Cour de son royal cousin ; aussi, loin d'entraver ses entreprises de zèle fanatique, il lui en facilite l'exécution et ne décide aucune mesure importante dans le domaine religieux sans prendre d'abord son avis. Il lui en coûterait de contrecarrer les desseins de la duchesse ; il devra même deviner le but de ses intrigues et s'y conformer adroitement. On le vit bien, lorsque, à la suite de l'émeute catholique qui eut lieu le 10 août 1681, pendant le prêche d'Elie Benoist au temple de Lancrel, Barillon de Morangis, devant qui l'affaire fut portée, décida de ne pas poursuivre les protestants. Certes, ceux-ci étaient les victimes de l'attentat et c'était bien leur droit, comme ils le firent du reste, de réclamer justice. Mais, s'il y avait procès, on espérait (et c'est pour cela que l'émeute avait été fomentée) que la bagarre sanglante servirait de prétexte pour faire cesser le culte reformé. La duchesse de Guise ne cacha point son dépit de la décision impartiale de l'Intendant cherchant à étouffer l'affaire ; et malgré qu'il eût pensé donner quelque satisfaction à son courroux en condamnant au bannissement le pasteur La Conseillère pour le sermon qu'il avait prononcé ce même jour dans le temple, elle n'eut de trêve qu'elle n'ait obtenu de la cour le renvoi de Morangis, qui fut transféré à Caen, et son remplacement par Jubert de Bouville, sous l'administration duquel les persécutions contre les Réformés prirent un caractère d'implacable rigueur.

La destinée de l'Eglise Réformée d'Alençon s'écoule entre deux dates : 1534-1684. – Sur son berceau se penche une fée bienfaisante qui protège les premières manifestations de son activité, celle qu'on a nommé *la perle des princesses*, Marguerite de Navarre, l'un des esprits les plus ouverts et les plus cultivés de la Renaissance, en qui semble s'incarner l'élan généreux de son temps vers la lumière, la vérité, le progrès, le respect des consciences.

Un siècle et demi plus tard, quand l'Eglise meurtrie, blessée à mort, se débat en son agonie dernière, c'est encore une princesse, une princesse de sang royal, que nous voyons à son chevet ; mais elle, ce n'est pas pour soulager les souffrances, c'est pour les accroître, c'est pour hâter la fin. Elle croit agir *pour la plus grande gloire de Dieu*, selon la maxime de son confesseur, le père De la Rue ; et c'est *pour la plus grande gloire de Dieu* qu'elle sépare les enfants de-leurs

parents, qu'elle s'efforce à cette tâche odieuse s'il en fut : détruire en des cœurs ingénus ce qu'il y a de plus sacré au monde, le respect et l'affection filiale.

Marguerite de Navarre, Elizabeth d'Orléans ! Entre ces deux duchesses d'Alençon qui ont jeté le plus de lustre sur la petite cité, l'impartiale histoire a fait son choix. Autour de la première elle a tracé une auréole de bonté lumineuse dont les siècles n'ont fait qu'accentuer l'éclat : mais, en dépit des efforts de ses panégyristes, la mémoire de la duchesse de Guise demeurera éternellement couverte comme d'un voile sombre par les larmes qu'on fait répandre l'étroitesse de sa piété et le zèle de son prosélytisme.

B. ROBERT.

Fac-similé de la signature d'Elizabeth d Orléans, à la fin du livre de comptes des Nouveaux Catholiques (1685)

***

APPENDICES

I. — *Lettres patentes établissant à Alençon les Maisons des Nouveaux et des Nouvelles Catholiques*

Nous donnons ci-après le texte intégral des Lettres patentes qui confèrent l'existence légale à l'œuvre d'Elizabeth de Farcy et de Rémy Mévrel et lui accordent les privilèges et immunités nécessaires. Le fonctionnement de la Maison des Nouvelles Catholiques ne sera modifié que quelques années plus tard, lorsque les religieuses de l'Union chrétienne de Saint-Chamond auront remplacé les Dames de la Foi et que se développeront les mesures de rigueur qui feront de cet établissement et de celui des Nouveaux Catholiques les instruments de conversion forcée les plus odieux aux protestants sous la Croix.

LETTRES PATENTES (1)

Louis, par la grâce de Dieu Roy de France et de Navarre, à tous présens et advenir, salut.

Les habitants catholiques de notre ville d'Alençon nous ont fait exposer que plusieurs bonnes filles, animées de l'esprit de Dieu et du désir de leur salut, avaient depuis quelque temps quitté le parti de l'hérésie qui infecte la dite ville et autres lieux circonvoisins, en sorte que le nombre en est déjà considérable ; notre très chère et amée cousine Madame de Guize, duchesse d'Alençon, a eu la charité de donner une maison depuis deux ans et demi, dans laquelle la damoiselle de Farcy reçoit toutes les filles qui se présentent pour abjurer l'hérésie, où elles font en toute liberté les exercices et les actes de religion qu'elles ne faisaient qu'en des maisons particulières et empruntées, et qui leur sert aussi de refuge contre les persécutions de leurs parents et des autres personnes de la Religion prétendue Réformée ; ce qui aurait été approuvé par notre amé et féal Jean Forcoal, évêque de Séez, conseiller en nos Conseils et notre aumônier ordinaire, et ce qui a été si favorable que le nombre en augmente tous les jours au grand contentement des catholiques, et qu'ayant considéré qu'il y a aussi de l'autre sexe plusieurs particuliers qui se convertissent à la vraie religion et qui méritent également qu'il leur soit donné un lieu d'azile et de refuge dans lequel ils puissent vaquer avec commodité aux exercices de la Foy qu'ils ont nouvellement embrassée et où ceux qui la veulent suivre se puissent retirer avec sûreté, ils auraient eu recours à notre autorité pour le succès et l'affermissement d'un si pieux dessein et si propre à l'augmentation de la gloire de Dieu et de la religion catholique.

A ces causes, et d'autres bonnes considerations à ce nous mouvant, de l'avis de notre Conseil qui a reçu la permission du sieur évêque de Séez, ensemble le consentement des maire, échevins et notables habitants de la dite ville ci-atta-

(1) Deux copies sur papier timbré de ce document se trouvent aux Archives de l'Orne (C. 607) ; l'une colationnée par le commissaire secrétaire du Roy, l'autre faisant partie du chartrier des Nouvelles Catholiques.

Une troisième, collationnée sur la seconde, fut faite par Me Fouqueron, notaire à Alençon, le 28 mai 1790, en vue d'appuyer les démarches faites par les religieuses pour échapper à la loi qui abolissait les maisons conventuelles. (Arch. de l'Orne, H. 5092.)

Les textes sont identiques ; — nous rétablissons l'orthographe, dont les fautes nombreuses peuvent être attribuées aux copistes.

ché sous le contrescel de notre chancellerie, de notre grâce spéciale, pleine puissance et autorité royale, nous avons agréé et autorisé, agréons et autorisons, par ces présentes signées de notre main, l'établissement de deux maisons pour l'un et l'autre sexe, des catholiques nouvellement convertis, sous le titre de l'Exaltation de Sainte Croix, de l'une desquelles, pour les garçons, M. Rémy Mévrel, prêtre, aura le soin, et de l'autre, pour les filles, la damoiselle de Farcy, qui seront appuyées par personnes pieuses composant la Compagnie de la Foy, à l'exemple de celles de Paris, Lyon, Grenoble et autres, sous la direction néanmoins et l'autorité du sieur évêque de Séez comme supérieur naturel, ainsi que se pratique ès autres maisons de pareil établissement pour recevoir tous ceux et celles qui auront volonté de se convertir et leur rendre toute assistance temporelle et spirituelle. Voulons et nous plait que lesdites deux maisons jouissent des mêmes privilèges que les autres maisons de pareils établissements ; à condition néanmoins que les dites deux maisons ne pourront être changées en maisons de profession religieuse, mais demeureront toujours en état séculier et que ceux qui y seront reçus vivront selon les règles et statuts qui y seront donnés par le dit sieur évêque ; et encore qu'il plût à Dieu que les hérésies vinssent à cesser, que les dites deux maisons et biens en dépendant seront employés à retirer des garçons et des filles orphelins, sans pouvoir être convertis à aucun autre usage pour quelque cause et occasion que ce soit. Et pour témoigner davantage combien cet établissement nous est agréable et que nous en désirons l'affermissement, nous les avons mises et mettons avec les personnes et les choses qui leur appartiennent et pourront leur appartenir ci après à notre protection et sauvegarde. Leur permettant de recevoir et accepter tous dons et legs qui leur seront faits par donation entre vifs, testament ou autrement, même acquérir terres, héritages et autres lieux qu'il sera à propos pour y faire édifier une chapelle et autres bâtiments nécessaires, sans néanmoins qu'elles soient tenues de payer aucun droit d'amortissement pour le fond seulement sur lequel pourront être construits leur chapelle, logement et enclos, dont nous les avons dès à présent déchargées et affranchies, comme dédiées à Dieu et à son Eglise. Sans préjudice des indemnités et autres droits et devoirs dùs aux Seigneurs dont les dits héritages ainsi amortis pourront être tenus. — Et donnons en mandement à nos amés et féaux les gens tenant notre cour du parlement de

Rouen, chambre des Comptes, cour des Aydes et trésoriers de France au bureau de nos finances au dit Alençon et à tous nos justiciers, officiers qu'il appartiendra, que les présentes, nos lettres d'établissement des dites deux maisons, ils fassent registrer et de leur contenu jouir et user les dites deux maisons pleinement, paisiblement et perpétuellement, cessant et faisant cesser tous troubles et empêchements, au contraire, nonobstant tous édits, déclarations et ordonnances, arrêts et règlements contraires auxquels nous avons pour ce regard dérogé et dérogeons par les dites présentes. Car tel est notre plaisir, et afin que ce soit chose ferme et stable à toujours nous y avons fait mettre notre scel.

Donné à St-Germain en Laye au mois d'octobre l'an de grâce mil six cent soixante-dix neuf et de notre Règne le trente sept.

Signé : Louis
et sur le repli : *Par le Roy* Phelippeaux.

(Suit le visa scellant d'un grand sceau de cire verte et lacet de soie rouge et vert).

Collationné à l'original par nous, com[re] secrétaire du Roy, maison, couronne de France et de ses finances.

Signé : Meusot.

L'enregistrement de ces Lettres patentes par le parlement de Rouen n'eut lieu que trois ans plus tard, le 10 avril 1682. Pour obtenir cet enregistrement, il fallut un nouveau décret royal qu'une démarche des « habitants d'Alençon » sollicita du Conseil. Nous ne pouvons préciser quelle fut la cause du retard qui faillit remettre tout en question (1). Les pièces relatives à cette surannation et à l'enregistrement définitif sont jointes à l'exemplaire des Lettres patentes figurant dans le chartrier de la Maison.

(1) Ce décret s'exprime comme suit : « ... d'autant que ces lettres ne vous ont pas été présentées dans l'an de leur date pour le dit enregistrement et qu'à cause de la dite surannation vous pourriez faire difficulté d'y procéder, les habitants de la dite ville d'Alençon nous ont très humblement fait supplier de les pourvoir de nos Lettres sur ce nécessaires.... Nous vous mandons et enjoignons par ces présentes signées de notre main que vous ayez à procéder incessamment au dit enregistrement tout ainsi que vous auriez fait ou pu faire si nos dites Lettres vous avaient été présentées dans l'an de la date et sans vous arrêter à la dite surannation..... »

II. — *Lettres autographes de Mgr de Forcoal évêque de Sées*

1. *A Mademoiselle de Farcy, aux Nouvelles Converties, à Alençon.*

26 Juillet 1680.

Je vous annonce une bonne nouvelle qui est la pension du Clergé à vous accordée et aux autres maisons de filles nouvellement converties, qui est de 200 livres. Ne manquez pas d'en remercier S. A. R. (1), car c'est à sa recommandation que vous la devez et à la lettre qu'elle en a bien voulu escrire à Mgr de Paris en votre faveur.

Je suis, M[lle], votre bien affectionné serviteur.

JEAN, *év. de Séez.*

2. *A Monsieur Mévrel, prestre desservant à Alençon.*

4 Janvier 1681.

J'ai reçu autant de joie du don charitable que le roi fait aux Nouvelles Converties d'Alençon que Mademoiselle de Farcy et vous qui vous donnez ensemble à l'establissement et accroissement de cette maison qui en a besoin et qui aura désormais beaucoup davantage. Il ne faut pas que la chose en si bon train demeure là ; il faut que la pension soit accordée sur le même pied que sont les maisons de cette nature aux autres lieux du Royaume qui n'en ont pas tant de besoin que la vôtre. Il me semble que la dite pension est de 1200 livres à 1400 livres ; le plus difficile étant fait qui est de l'avoir obtenue, le pied n'en doit pas être difficile sur le même qu'aux autres maisons à qui elle est accordée — J'en souhaite une prompte exécution.

3. *A Monsieur Mévrel.*

15 janvier 1681.

J'ai bien de la joie du succès de la pension tant pour vos garçons que pour vos filles. Ce sont des coups du ciel trop favorables pour ne l'en point remercier incessamment. Vous voyez comme S. A. R. ne cesse point de donner des marques de sa piété lorsque l'on s'y attend le moins. M[lle] de Farcy peut maintenant remarquer qu'avec un peu de patience et de courage Dieu conduit nos desseins heureusement quand ils ne tournent qu'à sa gloire. Priez Dieu pour moi avec la petite communauté des filles de M[lle] de Farcy. — Vous avez bien fait d'informer de la violence faite chez vous par la femme que vous me marquez.

---

(1) Son Altesse Royale, la Duchesse de Guise.

Il en faut réprimer l'audace pour retenir les autres dans leur devoir par la crainte (1).

4. *A Monsieur Mévrel.*

30 Janvier 1681.

Je suis bien aise de scavoir les circonstances de l'entreprise de la Huguenote dont j'avais seu le commencement ; on a fait justice et de manière que vous devez en être content et M[lle] de Farcy. Quand on fait les choses pour Dieu et qu'on n'a point d'autres vues, tout réussit à sa gloire et tôt ou tard à notre avantage lequel nous ne devons chercher que dans la joie de le servir. — Je suis bien aise de l'argent que vous avez reçu ; n'oubliez pas la pension du Clergé, qu'un mot de S. A. R. fera plus aisément encore donner que la pension du Roy ; car elle fait tout le bien, il faut aussi qu'elle en ait toute la gloire. Et vous lui ferez plaisir, bienfaisante qu'elle est en toute occasion. A l'égard des 1000 livres versés à M[r] de Charmoy, vous ne me dites point ce qu'il vous en écrit (2).

Mes besemains à M[lle] de Farcy.

---

(1) Allusion ici et au commencement de la lettre suivante à un événement dont nous n'avons trouvé mention nulle part ailleurs, sans doute une scène très vive de réclamation de la part d'une mère à qui l'on refusait de rendre son enfant.

(2) De Charmoy, homme d'affaires ou trésorier de la duchesse de Guise ; il contresigne, après celle-ci, les comptes des Nouveaux Catholiques.

DOCUMENTS

Sortie de France d'un Parisien en 1687

Relation inédite d'Antoine de Massanes

Introduction

La relation qu'on va lire a été communiquée à notre Société par M. Edmond Grenier, architecte à Lausanne, en une copie faite directement sur l'original. Elle n'est pas signée, mais d'après son contenu il faut l'attribuer à un protestant parisien, Antoine (II) de Massanes, sieur de Villejouen, époux de Marguerite Hardy de Vicques.

Le récit fournit de précieux détails sur la vie des protestants à Paris au lendemain de la Révocation et sur leurs tentatives — manquées ou réussies — d'évasion. Les volumes d'O. Douen sur *La Révocation de l'Edit de Nantes à Paris* avaient déjà renseigné sur les familles Massanes et Hardy et sur bon nombre de faits dont nous avons ici la vue directe. Notre manuscrit, quelquefois, corrige les données de Douen, mais la documentation abondante de ce dernier enrichit très souvent notre texte par des confirmations de dates et de précisions. Nous avons, en plus, bénéficié de détails à nous fournis : 1° sur les Hardy, par M. le pasteur B. Robert, (ceux-ci provenant principalement des registres d'état civil protestant de l'ancienne Eglise réformée d'Alençon), 2° sur les Massanes et les Hardy, par M. Edm. Grenier lui-même. Il a bien voulu mettre sous nos yeux du papier de famille (voir notre Note dernière).

Antoine (I) de Massanes (Douen, II, p. 108), né en 1613, époux de Françoise de Bothereau de Lormois, avait été, comme son père, conseiller secrétaire du roi à Paris (1). Membre du Consistoire de l'Eglise de Charenton, il en était,

(1) *B. h. p.*, 1913, p. 563.

en 1685, l'un des plus âgés. Il sera fait mention de ses épreuves, de sa ténacité et de sa mort dans le récit de son fils. Il avait des frères et des sœurs. Une des sœurs, Charlotte, épouse à Alençon, en août 1648, Jacques de Saint-Denis, Sr de Vervaines, et meurt là le 2 novembre suivant. Une autre, Isabelle, fut femme de Jean Amproux, sieur de La Massaye, qui mourut en 1659 ; une autre enfin (l'aînée des trois) s'était mariée à Paris, en 1632, avec Thomas (I) Hardy, sieur de Vicques, grenetier d'Alençon.

Antoine (I) de Massanes eut quatre enfants : 1° Antoine (II), né en 1648, l'auteur de la relation, qui épousa, en 1671, Marguerite Hardy, fille du Thomas que nous venons de nommer et donc sa cousine germaine ; 2° Jean, né en 1649, mort avant 1685 ; 3° Elisabeth, qui épouse, en 1671, Samson Pape, marquis de Saint-Auban, du Dauphiné ; 4° Daniel, mort avant novembre 1685.

Antoine (II), dans son récit, nous parlera de ses propres enfants. En 1685, des sept premiers, baptisés à Charenton entre 1682 et 1684, cinq lui restaient, que nous nommerons plus loin. Deux autres vinrent au monde à Paris, d'après la relation qui suit, en 1686 et 1687.

Passons aux Hardy. Les notes de M. B. Robert nous permettent de compléter et de corriger sur un point le tableau dressé par Douen (III, p. 300, au mot De Vicques). François (I) Hardy, sieur du Pé, « conseiller, notaire et secrétaire du roi, ancien domaine de Navarre » (*sic*), qui vivait à Alençon, eut trois fils qui, en 1612, se partagent sa succession, puis, en 1614, en particulier, « la terre et seigneurie de Vicques », terre que leur père, sans doute, a acquise. (Vicques était une petite paroisse aujourd'hui disparue, de l'élection de Falaise.) Ce sont : Pierre, Jacques et François. Laissons Jacques. François, avocat au Parlement de Paris, époux de Marie Galland, mort en 1629, était, au dire de Douen, sieur des Loges (Les Loges sont un hameau de l'élection de Falaise), mais peut-être a-t-il confondu sur ce point ce François avec un autre, qui va suivre. L'avocat eut pour fils Auguste, sieur de la Masselière et de la Fosse, époux d'Olympe Bédé. Leur fille Olympe-Uranie se marie en 1684, à Charenton, avec Armand Hardy, fils d'un cousin germain de son père.

C'est le frère aîné de François, Pierre Hardy, d'abord receveur pour le roi au duché de Beaumont, puis grenetier d'Alençon, qui, après le père, porta le nom de sieur de Vic-

ques. Sa femme, Marguerite Duval, lui donna trois enfants : Marie, François (II) et Thomas.

Marie épouse à Alençon Jean Duval, du Mesnil. Ils ont sept enfants. François (II) est à Alençon sieur des Loges. Lors des recherches de la noblesse (1666-1667), il se déclare noble depuis 1647, et il est maintenu dans ses privilèges. Des sept enfants qu'il présente au baptême de 1648 à 1666, une fille, Marguerite, se fera catholique en 1677, en présence du gouverneur de la ville, Boullemer, et elle se retirera au couvent de la Visitation ; un fils, Thomas, deviendra prêtre et sera, en 1691, conseiller au Parlement de Rouen. Mais un troisième, François (III), est bien le fils de François (II) et non, comme l'a cru Douen, de l'avocat François, qui est son grand-oncle ; il restera obstinément fidèle à la tradition protestante de la famille. Marié à Elisabeth Amyrault, fille de Moïse Amyrault, avocat à Paris, et petite-fille du fameux professeur de Saumur, il s'enfuit d'Alençon à la fin de septembre 1685, avant que l'Edit de révocation ne soit signé, va se cacher à Paris avec sa femme et ses trois jeunes enfants, et finalement passe en Angleterre.

Le frère de François (II), sieur des Loges, Thomas (I), qui sans doute était son aîné, fut sieur de Vicques, mais il se nomma un temps sieur de Beaulieu, ce titre lui venant peut-être de son mariage. Quand il épouse, en 1632, Marie de Massanes, il est grenetier d'Alençon. Sa femme meurt en 1660, lui en 1662. Ils ont eu onze enfants. Les seuls dont nous relèverons les noms sont : Marie (née en 1649), qui épousa Gaspard de Perrinet, marquis d'Arzeliers ; — Christophe, sieur de Vicques, qui épouse en 1663 Marie Guichard, de qui il a, entre 1668 et 1680, non dix enfants, d'après Douen qui a relevé leurs actes de baptêmes, mais onze, car il faut leur ajouter un Auguste, capitaine en 1703 ; — Thomas (II), sieur de Beaulieu, époux de Marie de Giblier, dont six enfants sont baptisés à Charenton de 1664 à 1677. En 1672, il était « ancien » de l'Eglise de la Norville (*Bull.* L, p. 181, où on l'a confondu avec son père), et c'est chez lui ou chez son frère Christophe, à Beaulieu, que fut célébré, le 19 avril 1671, le mariage religieux de leur cousine germaine Elisabeth de Massanes avec Samson Pape de Saint-Auban (*ibid.*, p. 177). — Marguerite, mariée en 1671, nous l'avons dit, à son cousin germain Antoine (II) de Massanes ; — enfin Armand, né en 1660, qui, en 1684, épouse Olympe-Uranie Hardy, petite-fille de François

Hardy, avocat au Parlement à Paris, lequel était le grand-oncle de son mari.

Antoine (II) de Massanes va raconter comment, après un premier échec qui a abouti à son abjuration, travaillé par le remords, il est ensuite parvenu à passer en Angleterre, et comment il est allé, peu après, se fixer en Hollande.

Sa relation, d'une écriture serrée, emplit 75 pages reliées en un volume de 16 × 22 cm., couvert en parchemin, qui porte au dos : *Relation de ma sortie.* D'après les dates qui y figurent, elle a été rédigée vers 1700. Nous reproduisons exactement le texte original, d'après la copie de M. Edm. Grenier, ayant pu, sur le manuscrit même, vérifier la lecture de quelques mots difficiles. Suivant l'usage, nous avons seulement ajouté la ponctuation, les accents, effacé les majuscules à certains mots, et complété quelques abréviations.

Ch. Bost.

RELATION

de ce qui m'est arrivé et à ma famille depuis la Révocation de l'Edit de Nantes en octobre 1685 jusqu'à ma sortie hors du Roïaume au mois de juin 1687

Quoy qu'il n'y ait pas d'apparence que moy ou ma famille puissions jamais oublier ce qui nous est arrivé depuis la Révocation de l'Edit de Nantes, tant par la nature des faits très capables de frapper vivement la mémoire, que principalement par les marques de la bonté de Dieu, qu'il nous a témoignée d'une manière particulière (ce qui nous doit estre un continuel sujet d'actions de grâces), j'ay pourtant creu qu'il ne seroit pas inutile d'en mettre par écrit les principales circonstances, afin que lorsque mes enfans viendront à jeter les yeux sur cette relation, ils fassent de nouveaux efforts de recognoissance envers Dieu de les avoir préservés de l'idolâtrie ou les auroit vraisemblablement plongé nostre séjour dans nostre patrie.

Je souhaitte surtout qu'il puisse parvenir un jour à la cognoissance de mon fils qui se trouve présentement enfermé dans le Collège des Jésuites à Paris, où il est élevé dans la superstition et dans un culte contraire à sa Parole, et je prie Dieu que cette lecture accompagnée de sa grâce puisse contribuer à le retirer des erreurs où le malheur de son éducation pouroit l'avoir engagé (1).

La Révocation de l'Edit de Nantes (faitte au mois d'octobre 1685), et la continuation de la marche des trouppes dans le

(1) D'après la fin de la relation, il s'agit de l'un des deux derniers fils de l'auteur, Auguste ou Jacques.

Roïaume pour exiger les signatures, ayant jetté la terreur dans tous les esprits de ceux de nostre religion, la plus part furent instruits à leurs dépens de la vanité des espérances qu'ils avoient malheureusement conçeues qu'on ne les pousseroit pas à bout, surtout à Paris et dans les grandes villes, nonobstant ce qui s'estoit passé dans les provinces éloignées. On songea donc enfin à prendre le parti de la retraite. Je fus de ceux qui prirent cette résolution.

J'estois, lors de la Révocation de l'édit, à Loresse, terre dans le Païs du Maine, dont j'avois pris depuis deux ans le bail judiciaire pour en cognoître la valeur, et voir par là jusqu'où on en pouvoit pousser le prix pour sauver une dette considérable de la famille, mais la disposition des affaires m'obligea à la laisser adjuger dès le commencement de l'année à 46 m.(ille) l.(ivres), quoi qu'elle valust 6.000 l. de rente, et que ce qu'elle eust pu estre vendue au delà auroit esté à nostre profit (1). J'y allay environ le mois de juillet 1685 pour recueillir ce qui m'estoit deut par les fermiers, et vendre le bled de deux années. J'en vins à bout fort heureusement veu la situation des affaires, car outre les généralles qui faisoient que je n'osois presque plus envoyer mon homme d'affaire au marché où on lui faisoit insulte publiquement, sous le faux prétexte de la religion, on m'en faisoit encore de particulières à l'occasion de Mr. Benoist ministre d'Alençon. Après la condemnation de son Eglise, comme il faloit qu'il s'en éloignast au moins de 6 lieues, conformément à la Déclaration, il me fit prier de lui donner retraitte à Loresse (2).

Je la lui accordai avec d'autant plus de joye qu'outre la consolation que j'en recevrois j'aurois encore le plaisir de jouir de sa conversation dans ma solitude. Il estoit à Loresse quand j'y arrivay et je l'advertis d'estre un peu moins attaché à son cabinet et de se faire un peu plus voir aux païsans pour ne pas augmenter le soubçon de ces gens qui pouroient croire que c'estoit un homme que je voulois cacher.

En effet cela, joint à quelques compagnies qui me vinrent voir dans ce tems-là où tout estoit criminel, donnèrent lieu à une information secrette qui se fit contre moi, et qui m'auroit causé de l'embaras si le curé de la paroisse ne m'en eust adver-

(1) Loresse est un château sur la commune de Lombron (Sarthe), près de Pont-de-Gennes, à une vingtaine de kilomètres du Mans, à l'Est. L'auteur a épousé une Hardy dont la famille est originaire d'Alençon, la ville et la région lui sont familières, et il y a des cousins.

(2) Le pasteur Elie Benoist, en fonctions à Alençon depuis 1665, poursuivi avec les deux autres pasteurs de l'Eglise, fut personnellement accusé d'avoir détruit certains registres et d'avoir rayé des lignes dans d'autres, faits dont il convint, d'ailleurs. Le procès tourna contre le temple, qui fut fermé en septembre 1684. On ne connaît pas l'arrêt qui a « condamné l'Eglise » et obligé Benoist à s'en éloigner. Cf. *B. h. p.*, XLIII, 500.

tis. C'estoit un Docteur de Sorbonne, honneste homme, dans l'esprit duquel je m'estois insinué par des présens de gibier. Un soir que nous nous promenions à l'écart, car il n'osoit pas me venir voir publiquement, il me dit que le matin, à 4 heures, on estoit venu l'éveiller pour savoir s'il ne vouloit point déposer que je faisois des assemblées ; on lui donna à lire l'information, qui portoit qu'on avait prêché chez moi, tenu un sinode, et autres choses de cette nature. Il me nomma ceux qui avoient desja signé l'information, et me dit qu'il avoit répondu qu'il me croyoit trop sage pour avoir fait aucune assemblée, qu'en tout cas il ne savoit rien de tout cet exposé, il (et ?) ne pouvoit signer l'écrit. Il n'en fallut pas davantage pour m'obliger à aller le lendemain matin au Mans, voir le Lieuten(an)t G(énér)al qui m'avoit, dans les visittes que je lui avois rendues, témoigné beaucoup d'honnesteté. Après les premiers compliments, je lui dis que j'avois esté adverti qu'on faisoit une information contre moi, que je n'appréhendois pas qu'aucun honneste homme voulusse la signer, mais que j'attendois de la justice et de son équité qu'il ne recevroit pas le témoignage de mes débiteurs ou de mes fermiers, qui avoient intérest de me chasser du païs.

Je lui expliquai ce que c'estoit que les visittes que j'avois receues, où heureusement pour moi il s'estoit trouvé quelques catholiques. Je lui dis qu'il estoit vray que j'avois chez moi un ministre d'Alençon nommé Mr. Benoist, mais que, comme il ne pouvait ni sortir du Roïaume ni estre à son Eglise, il faloit bien qu'il fust quelque part, et qu'il estoit impossible qu'on fust criminel en lui donnant retraitte. J'ajoutoy que quoi que je fusses persuadé que je ne faisois rien en cela de contraire aux déclarations du Roi — si néantmoins non comme juge mais comme amy il me conseilloit de le prier de se retirer, je le ferois, quoi qu'il fust chez moi du sceu de Mme de Guise (1) ; qu'il pouvoit aisément savoir la vérité. En effet je l'en avois fait informer à Alençon ou elle estoit, par Mr Hardy (2).

Je crûs qu'intéressant ainsi Mme de Guise, le Lieut(enan)t G(énér)al ne décideroit pas de son chef et ne me donneroit pas le conseil de m'en défaire, ce qu'il auroit indubitablement fait sans cela. La chose réussit comme je l'avois projetté. Il ne me répondit que des choses vagues sur Mr Benoist et pour le reste

---

(1) La duchesse d'Alençon, fille de Gaston d'Orléans, qui était bossue, avait épousé le dernier duc de Guise. Elle séjournait dans la ville six mois tous les ans et y régentait tout le monde, y compris l'intendant. Elle était très hostile aux protestants. Voir ci-dessus p. 388.

(2) François Hardy, marié à Elisabeth Amyrault. Un de ses enfants, Antoine, en 1684, a été baptisé à Alençon, ayant pour parrain notre auteur, Antoine de Massanes. La marraine était Olympe Bedé, veuve d'Auguste Hardy, Sr de la Fosse, fils lui-même de François, l'avocat de Paris. Le 3 novembre 1685, le lieutenant général et son procureur constatent que François Hardy n'est pas dans sa maison depuis six semaines, ayant dit qu'il partait pour Paris. Un état des protestants

il me dit qu'il faloit que j'eusse de bons amis pour m'avoir si bien informé. Le résultat de ma visitte fut que l'information s'en alla à néant, et que je gardai Mr Benoist jusqu'au mois d'octobre que les affaires generalles l'appellèrent à Paris (1). Je pressois les fermiers de paier, surtout ceux qui s'estoient meslés dans l'information et qui furent les premiers à m'apporter de l'argent. Je vendis bled, meubles, chevaux, et m'en allay à Paris à la fin de 9bre 1685 (2).

[*Séjour à Paris*]

J'y trouvoy ma famille dans une grande consternation. Mon père avoit eu ordre par une lettre de cachet de se rendre au Blanc en Berry et quoi qu'incommodé de la pierre, il s'estoit mis en chemin et passa par Beaulieu où il s'estoit fait faire un brancard (3). J'y allai sur le champ, mais il estoit parti, je

---

d'Alençon sortis de la ville, et dressé, semble-t-il, vers 1689, porte que le Sr Hardy et son épouse sont hors du royaume avec 3 enfants, de 7, 5 ans et 20 mois (les deux premiers ont été baptisés en 1682 et 1684). Le frère de François, Thomas, prêtre et conseiller au Parlement de Rouen, réclama, en 1691, les biens du fugitif et, entrant en possession d'une maison rue du Val-Noble, la loua sur-le-champ à la communauté des Nouvelles Catholiques pour l'agrandissement de leur immeuble (notes B. Robert).

(1) Un procès concernant une prétendue assemblée illicite qu'auraient tenue les anciens du Consistoire d'Alençon le 15 août 1685 s'acheva par un jugement du 7 novembre qui condamnait le pasteur Benoist, par défaut, à une amende et au bannissement avec confiscation des biens (*Bull.*, LXXXIV, p. 367). M. B. Robert nous communique le préambule de ce jugement (*Arch. départ. de l'Orne*, minutes du Greffe). Il y est fait mention d'une perquisition faite chez le pasteur à la requête du syndic du clergé. Le sergent a trouvé les portes fermées le 2 octobre 1685 ; le 3, elles ont été forcées et on a saisi des meubles qui ont été laissés à la garde du Sr Bonvoust, beau-frère du pasteur. A la date du 7 novembre, Benoist était sans doute hors du royaume avec sa femme. Il était allé à Paris en octobre pour y chercher le passeport qui lui permettait, d'après l'Edit de révocation, de sortir de France ; le Sr de Bonvoust fut nommé tuteur des deux filles qu'ils laissait derrière lui et qui, d'ailleurs, purent ensuite le rejoindre. On sait qu'il devint pasteur à Delft et qu'il y écrivit l'*Histoire de l'Edit de Nantes*. Il mourut en 1728.

(2) L'Edit révoquant celui de Nantes, signé à Fontainebleau, fut enregistré le 22 octobre.

(3) Antoine (I) de Massanes avait alors 72 ans et demi. Il avait été ancien à Charenton de 1655 à 1685. Une note du début de novembre 1685 porte qu'il a alors deux enfants : son fils (Antoine), qui demeure avec lui, et sa fille, mariée en Dauphiné (avec le marquis de Saint-Auban). On lui attribue 7 ou 800.000 livres de biens et il est propriétaire de la maison où il loge à Paris, rue des Marais (aujourd'hui Visconti ; cf. *Bull. h. p.*, XV, p. 218). La lettre de cachet qui l'exile au Blanc (Indre), parce qu'il a refusé d'abjurer, est du 19 novembre (DOUEN, II, pp. 108, 109). — Beaulieu, terre dont Thomas Hardy, neveu d'Antoine de Massanes, portait le nom, est près de Brétigny, à 5 kilomètres d'Arpajon, dans l'arrondissement de Corbeil.

l'attrapai à Estampes, où je le vis une demie-journée. Après avoir receu sa bénédiction, je le mis dans son brancard et retournai à Paris. J'y passai le mois de X^bre dans les agitations qu'on peut s'imaginer. On s'attendoit tous les jours que le Régiment des Gardes seroit distribué dans les maisons (1), ou qu'on seroit mené en prison si on refusait de se trouver aux assignations qui estaient données par des billets qu'on envoyoit dans les maisons. Il s'étoit déjà fait quelques assemblées de cette manière chez Mr de la Reynie et chez Mr de Seignelay (2). Cela me fit chercher quelque moyen d'échapper. Je trouvay l'occasion d'un fourgon (3) où je pourrois avoir 2 ou 3 places. Mais comme ma femme n'estoit pas en estat d'en profiter à cause de sa grossesse et de sa grande famille, je l'indiquay à Mr Hardy mon beau-frère qui s'en servit heureusement avec sa femme et sa belle-mère et ils passèrent en Angleterre (4).

Voïant donc l'impossibilité qu'il y auroit pour ma femme de se mettre en chemin, et d'ailleurs estant presque assuré que dans deux jours, si je restois, je deviendrois inutile au reste de ma famille, je me résolus à la laisser entre les bras de la Providence et de me retirer tout seul, dans la pensée que je pourois tirer mes enfans les uns après les autres. Je les fis cacher en différents endroits. Les uns devoient quelque(s) jours après mon départ se servir d'une charrette qui alloit à N(o)tre Dame de Liesse (5), ma femme devoit faire partir les autres par quelqu'autre route ; mais la précipitation fut si grande qu'il y avoit peu d'apparence que ces mesures puissent réussir.

Je partis donc de Paris environ le 20 janv(i)er 1686 avec M^rs de La Melonière et de La Masseais (6), sous la conduite d'un [*De Paris à la frontière*]

(1) Douen (II, p. 193) a montré qu'il y avait eu à Paris, comme ailleurs, une vraie « dragonnade ».

(2) Voir dans Douen (II, p. 170) le récit de l'assemblée du 10 décembre 1685, où des protestants convoqués individuellement dans l'hôtel du secrétaire d'État Seignelay, et en présence de La Reynie, lieutenant général de la police, furent mis en demeure d'abjurer sur-le-champ et, pour la plupart, signèrent.

(3) Une charrette couverte.

(4) Il s'agit d'Armand Hardy, frère de la femme de l'auteur, marié depuis 1684 à Olympe-Uranie Hardy. Le père de celle-ci est mort, et sa mère, née Olympe Bedé, sort de France avec sa fille et son gendre (Douen, III, p. 301). Armand Hardy fut naturalisé Anglais en 1687.

(5) Célèbre pèlerinage à la Vierge, à 12 kilomètres de Laon. Le faux prétexte du pèlerinage servit à d'autres fugitifs (Douen, II, p. 441).

(6) Isaac de Monceau, Sr de la Melonnière, lieutenant-colonel au régiment d'Anjou, marié à Anne Addée, fille de Louis, Sr de Grandchamp, et d'Anne Bothereau (la mère de notre auteur était une Bothereau). Douen (III, p. 170), d'après des rapports de police, raconte ce qui est dit ici, mais il a commis une erreur de lecture en plaçant l'affaire en mai. — La Masseais est Henri Amproux, Sr de Lorme de la Massaye, Sr de Mouchamps, en Poitou. Ayant fui de ses terres loin de la dragonnade, il avait été pris à Paris et mis à la Bastille le 5 janvier 1686.

guide (1) que je leur avoit indiqué. Mr de La Masseais avoit 3 chevaux pour lui pour son valet et pour le guide, Mr de La Melonière avoit 2 chevaux de carosse pour lui et p(ou)r son valet, et je montois une jument qui m'avoit presque coûté mes 2 chevaux de carosse, n'ayant eu que 10 pist(oles) de retour par ce que je l'avois voulu avoir à toute force, sachant ce que c'estoit.

o Lille
o Tournai
FLANDRE
PAYS-BAS ESPAGNOLS
HAINAUT
Mons o
Charleroi o
o Binche
FRANCE
La Bussierre o
Bersillies o
o Thuin
o Jeumont
Maubeuge o
Le Quesnoy o
o Beaumont
o Cambrai
CAMBRÉSIS
Landrecies o
o Avesnes
o Wallers
o Trelon
Etroeungt o

Région parcourue par M de Massanes (1687)

Nous arrivâmes heureusement à Etren au Pont près d'Avesnes (2), mais comme nous avions encore à passer le plus dangereux, quoi que nous y fussions arrivés à midy, nous y séjournasmes le reste de la journée et y couchasmes pour prendre langue et voir si nous ne pourrions pas éviter de passer par Avesnes dont le pont était gardé depuis quelques jours. Nous envoyasmes donc 2 personnes à la découverte : l'une pour voir

Il en sortit ayant abjuré. Douen (III, pp. 167, 226) n'a pas connu sa tentative d'évasion rapportée ici. Nous avons dit qu'une tante maternelle de notre auteur avait épousé un Jean Amproux de la Massaye.

(1) Le guide, dont il est dit plus loin qu'il était fils d'un marchand de dentelles de Binche (Belgique), se nommait Alglave (Douen, III, p. 170).

(2) Aujourd'hui Etrœungt-au-Pont (Nord), au Sud d'Avesnes, sur la petite Helpe. A Etrœungt passe la route qui va de Vervins à Maubeuge. De Paris à Vervins, par Villers-Cotterets, Soissons, Laon, il y a 200 kilomètres.

si sur la main droite d'Avesnes il n'y avoit point de pont plus haut afin d'éviter celui d'Avesnes, quoique nostre guide nous assurast qu'il n'y avoit point de danger ; l'autre devoit passer sur le dit pont d'Avesnes, aller tout le long de la frontière, examiner les quatre ponts qui estoient depuis Maubeuge jusqu'à Thuin (1) et nous en venir faire rapport à Bessilly proche de Beaumont (2) où nous devions dîner le lendemain, pour, suivant son rapport, prendre les mesures nécessaires, soit en hasardant de passer sur un de ces ponts pour gagner Mons, ou, si les ponts estoient bien gardés, nous jetter dans Namur ou dans Charleroi. Nostre premier messager rentra dès le soir même et nous assura que nous pourrions passer sans risque la rivière un quart de lieues au dessus d'Avesnes. Ainsi nous partismes le lendemain à 6 h. du matin ; c'estoit un samedy qui estoit je crois le 26 de janvier (3). Un petit pont qui n'estoit pas gardé estant passé, nous nous trouvasmes dans le païs entre Sambre et Meuse. N(o)tre guide que nous avions dérouté en ne passant pas par Avesnes, comme il l'avoit prétendu, se trouva un peu étonné. Je le voïois balancer aux chemins fourchus et l'on s'appercevoit aisément que ce n'estoit que le hasard qui le déterminoit ; cela nous fit faire quelques mauvaises manœuvres pour demander le chemin, capables de faire découvrir n(o)tre marche.

Enfin nous arrivasmes à Bessilly. N(o)tre second messager ne paraissant point, nous envoyasmes dans les autres hostelleries du village, sous prétexte de chercher de meilleure bière, pour voir s'il n'y seroit point. La recherche fut inutile ; ainsi nous mismes en délibérations, après le repas, s'il faloit encore l'attendre, ou si nous partirions, quoique dépourvus des instructions nécessaires. La considération que nostre messager pouvoit ou avoir esté pris ou nous avoir trahi nous fit partir, puis qu'il avoit eu tout le tems nécessaire pour nous joindre ; mais comme notre guide ne savoit point du tout le chemin, nous fusmes obligés de prendre l'homme qui battoit à la grange de l'hostellerie pour nous mettre dans le chemin de Beaumont, dont nous estions, disions-nous, des officiers. Le drôle entendit bien ce que cela vouloit dire, surtout par les question(s) que nous lui faisions de l'éloignement de la Sambre dont nos cartes nous montroient que nous devions estre fort près. Enfin nous lui dismes de prendre à gauche et que nous voulions aller à la Bussière (4), passage sur la Sambre qui appartient aux Espagnols ; pour y aller il nous passa dans un petit village nommé... où coule un

(1) Les ponts sur la Sambre.

(2) Bersillies (Nord), entre Maubeuge et Beaumont (Belgique), à 4 km. de la frontière actuelle. Le traité de Nimègue, quelques années auparavant (1678), avait fixé la frontière de ce côté et rendu à l'Espagne Charleroi, dont il sera question ci-après. Prise en 1667 par Louis XIV, la ville avait été fortifiée par Vauban.

(3) Le 26 janvier 1686 était, en effet, un samedi.

(4) La Bussière, à l'ouest de Thuin.

ruisseau. En traversant le village on se mit à sonner le tocsin ; j'appercevois en marchant, dans quelques écuries, des chevaux sellés, présages qui ne signifioient rien de bon. Quoique nous vissions bien que nous estions trahis, nous fismes bonne mine et nous continuasmes à traverser le village au trot. J'avois à costé de moy ce nouveau guide que j'intérogois sur le tocsin, sur ces chevaux et sur le bruit qui se faisoit par tout le village ; mon homme me donnoit de mauvaises raisons. Le village passé, nous vismes les laboureurs à la campagne qui sortaient leurs chevaux de la charrue, montoient dessus et s'enfuyoient. La trouppe qui nous suivoit et que le tocsin avoit fait assembler, grossissoit à tout moment, quelques-uns à cheval et le reste à pied, armés de méchans fusils, fourches et de toutes sortes d'instrumens. Ils ne nous faisoient pas de peur parce que nous avions de l'avance, mais pour en prévenir d'autres qui auroient pu nous couper, nous dismes adieu à n(o)tre fripon de guide (1) et prenant le galop nous nous avançasmes vers l'endroit où les coteaux nous marquoient que devoit estre la Sambre. J'avois l'avant-garde, comme le mieux monté, et conduisois la trouppe composée comme j'ay dit de six cavaliers. A un certain endroit, comme je vis que le grand chemin tournoit autour d'une grande pièce de terre, j'enfilay un petit sentier qui la coupoit, pour abréger ; mais il se trouva au bout du sentier un fossé (2) nouvellement relevé. Pour ne pas retourner sur nos pas et nous raprocher par conséquent de la trouppe qui nous poursuivoit, j'ordonnoy au valet de La Melonière qui me suivoit, d'ébouler avec son grand cheval cette terre nouvellement remuée, il le fit en culbutant, et lui et moi abatisme assez de terre pour faire un passage assez commode aux autres. Nous continuasmes nostre route, bien advertis par cette aventure à ne plus quitter le grand chemin. Je creus, en passant par un bois, que nous estions coupés et que des gens nous attendoient avec des fusils, ce qui alloit m'obliger à quitter le grand chemin pour percer dans le bois, mais je m'apperceus aussitost que c'estoit des moines marchant avec de gros bâtons. Je leur demandai en riant le chemin de la Buissière ; ils me répondirent de même que nous y estions. Nous traversasmes un petit hameau averti par le tocsin des villages qui s'entre répondoient ; je vis (un) païsan entrant avec précipitation dans sa maison, dont il ne ferma que la moitié d'en bas de la porte. J'appréhendoit que ce ne fust pour apuier son fusil et nous saluer en passant. Je mis le pistolet à la main pour lui faire peur, et lui fis bientost refermer l'autre moitié de la porte. Enfin j'apperceus de loin un pont, et ne doutant point que ce ne fust ce que nous cherchions, j'y poussai et joignis la rivière. Par malheur les arches de ce pont estoient rompues ; ainsi je vis bien qu'il n'y avoit point d'autre parti que de la traverser à cheval. La précipitation ne me permettant pas de choisir les

(1) Le dernier guide, pris à Bersillies.

(2) Prendre le mot au sens (conservé en Normandie) de *talus*.

endroits gayables, je sollicitay le valet de la Melonière, qui me suivoit, de se mettre à l'eau devant moi, parce qu'il montait un grand cheval. Mais il n'en voulut rien faire et alla chercher plus haut que le pont un endroit plus commode. Pour moi, ayant regardé que le bord opposé au lieu où j'étais estoit plat et plein de gravier, je me mis à l'eau. Mon cheval fut à la nage dès les premiers pas et ne voulut pont passer tout droit à cette belle sortie, de sorte qu'en remontant la rivière il se mit en teste de joindre les autres chevaux. Nos Messieurs estoient entrés par l'endroit où ils avoient vu entrer sans péril le valet de La Melonière, mais voyans la peine qu'il avoit à sortir, ils évitèrent, instruits par notre expérience, et mon entrée et la sortie du valet, et faisant un S. dans la rivière, ils passèrent sous une arche du pont et vinrent sortir par l'endroit de sable que j'avois eu en vue. Comme je sentois de la vigueur à mon cheval, je le laissai faire. Je les joignis à l'arche du pont : ils me crurent plus en danger que je me crus moi-même. Enfin nous voilà passés, et arrivés à un village d'Espagne que le hasard nous avoit fait rencontrer ; car si nous avions esté bien guidés et que nous eussions rencontré le pont de la Bussière que nous cherchions, nous ne saurions manquer d'y estre arrivés ; il est vrai qu'il (1) estoit aux Espagnols, mais à 4 pas de là les François y avoient mis une garde.

Si le fossé que nous avions mis entre nous et les gens qui nous poursuivoient estoit assez bon pour que nous n'eussions plus rien à craindre de leur part, les tocsins qui retentissaient à nos oreilles ne nous permirent de nous arrêter qu'autant de tems qu'il en faloit pour vider l'eau de nos bottes et égouter nos manteaux. A peine pensâmes-nous trouver dans le village quelcun qui voulust nous mener à Mons, tant ils estoient intimidés par les François. Nous en trouvasmes cependant un, avec un fusil, qui s'offrit à nous rendre cet office. Nous le montasmes sur le cheval du valet de la Melonière et dismes à ce valet de nous venir trouver à Binche ou à Mons. Le valet de La Masseais prit le fusil du guide.

Dans la marche, nous tenions un petit conseil de guerre, incertains si nous irions à Mons ou si nous nous jetterions dans Binche qui estoit beaucoup plus proche (2). Nous savions que Mr. Amirault avait écrit de Binche à Paris, il n'y avoit que peu de jours, comme s'y croyant en toute sécurité, que tous les jours il sortait des gens par là sans qu'on les y eust poursuivis (3),

---

(1) Le village.

(2 Binche est au Nord de La Bussière, Mons au Nord-Ouest.

(3) Moïse Amyrault, Sr de Champrobin, avocat, demeurant à Paris, fils d'Amyrault le théologien, et père de la femme de François Hardy, d'Alençon. Il était sorti de France. Sa femme, avec deux enfants, le rejoignit plus tard à Londres (Douen, III, p. 310). C'est sans doute cet Amyrault qui, à Binche, avait trouvé le guide qui menait M. de Massanes.

mais ce qui nous détermina tout à fait fut la lassitude de nos chevaux que l'eau avoit réfroidis après une assez grande journée. Nous voyions que la Melonière ne pouvoit plus galopper. Pour moi, j'aurois pu aisément gagner Mons et peut-estre aussi La Masseais qui après moi estoit le mieux monté, mais nous ne voulusmes pas abandonner La Melonière. D'autre costé, comme il estoit environ 4 h. nous creusmes que nous trouverions la place fermée, et comme il nous faloit approcher de Maubeuge pour aller à Mons, le tocsin ayant adverti la garnison, on pouvoit avoir détaché un parti frais qui nous devanceroit à Mons allant aussi doucement que nous allions, et qui nous enlèveroit à la porte de Mons avant qu'elle nous eust esté ouverte. Ces raisons nous firent prendre le parti de Binche que nous voyions devant nous. Les portes en estoient démantelées et les fortifications ruinées, cependant, comme la ville est assez grande, nous creusmes que nous y pouvions estre enfermés, et résolumes, si cela estoit, de n'en point sortir qu'avec une bonne escorte que nous enverions demander au gouverneur de Charleroi. Nous allasmes descendre à l'hostellerie du Grand Cerf où nos premiers soins furent de nous sécher. Nous donasmes l'ordre au guide qui nous avoit amenés, qui estoit un marchand de dentelles de la ville (1), de nous chercher une douzaine d'habitans, avec de bons fusils afin de nous conduire pendant la nuit vers Bruxelles en cas que par la visite que nous allions rendre au gouverneur nous vissions qu'il n'y auroit pas de sécurité pour nous d'attendre l'escorte de Charleroi. L'envie du gouverneur estoit égalle à la nostre ; comme les cloches des environs avoient prévenus nostre arrivée, il envoyoit à tous momens des messages à l'hostellerie pour savoir quand nous le viendrions voir, mais le linge que nous avions à prendre estant aussi mouillé que celui que nous avions sur le corps, il fallut quelque tems pour le prendre à moitié sec.

Nous allasmes donc au château et voulusmes d'abord dire au gouverneur que nous estions des officiers qui sortoient de France pour quelqu'affaire ; mais il entendit ce jargon et il nous dit que pour répondre à ce que nous lui avions demandé si nous étions en sûreté, qu'il estoit obligé de nous advertir qu'il n'avoit point de garnison ni de portes comme nous avons veu, qu'on ne lui avoit pourtant point encore fait d'insulte, quoi qu'il passât des gens, tous les jours, de nostre sorte ; néantmoins le plus sûr pour nous estoit de ne faire de séjour que le moins que nous pourions et de gagner païs sans attendre l'escorte de Charleroi. Comme cela quadroit avec nos premières pensées, nous le remerciasmes et retournasmes à nostre hostellerie dans le dessein de manger un morceau en attendant que nos chevaux se fussent un peu reposés et que notre petite escorte s'apprêtast. Aussitost que nous y fusmes on nous advertit que Mr le Gou-

(1) Voir une note 1, p. 402, et la page précédente, sur ce guide.

verneur nous venoit rendre notre visite. Il estoit en pontificat, en carosse, accompagné de plusieurs valets et de flambeaux ; cela fit différer le souper pour le recevoir. Il falut entendre les histoires d'un petit garçon qui estoit avec lui et les prouesses du père qui s'estoit signallé, disoit-il, dans les guerres de M. le Prince (1). C'était un Espagnol nommé... La faute que nous fismes, et qu'il fit aussi bien que nous, fut, à nous, de ne lui pas demander qu'il nous mist dans sa maison, d'où peut-estre on ne nous auroit pas enlevés, et à lui de ne nous le pas offrir ; mais ni lui ni nous ne croyions pas le danger si proche.

A peine fut-il hors de notre chambre que nous vismes entrer un lieutenant de cavallerie avec 2 pistolets aux mains, suivi de 6 mousquetaires prests à faire leur devoir en cas de résistance. Nous estions bien éloignés d'y songer, car outre la sécurité où nous estions, nos pistolets estoient si mouillés qu'aucun n'estoit en estat de tirer. Il nous dit que Mr de La Mothe, Lieutenant du Roi, de Maubeuge, estoit à la porte de l'hostellerie, qui souhaitait de nous parler. Nous allasmes le recevoir. Il descendit de cheval, nous dit qu'il estoit bien fâché de cette aventure, mais que comme il ne doutoit point que ce ne fust pour nostre bien, il avoit prétendu nous rendre service. Il entra dans la chambre, nous pria de nous botter à nostre commodité et qu'il nous donnerait à manger à l'abbaye de Bonne Espérance, à moitié chemin de Maubeuge. Je répondis que si il avoit ce dessein, il valoit autant, s'il le trouvoit à propos, qu'on apportast nostre longe de veau qui estoit cuite. Il y consentit, on l'apporta, on mangea et on but à la santé des uns et des autres, moins par l'envie que nous en avions que pour allonger le dîner et donner lieu au gouverneur, s'il eust eu du sang aux ongles, de faire quelque chose pour nostre liberté. Le repas dura bien une demi-heure ; après quoi, nous estant bottés, nous montasmes sur nos mêmes chevaux au milieu d'une haie de bourgeois qui se trouvèrent à la porte de l'hostellerie avec leurs lanternes ; on nous mena toute la nuit sous l'escorte de 8 ou 10 cavaliers et d'autant de fantassins, et nous arrivasmes sur le minuit à Maubeuge. [*Arrestation*]

Pour comprendre comment Mr de la Mothe se trouva si justement là pour nous arrêter, il faut savoir que cet homme qui depuis 2 ans n'estoit pas sorti de sa place, s'avisa d'aller dîner ce jour-là chez une dame dont le château estoit auprès de la prairie que nous traversasmes avant que d'arriver à la Sambre. Après-dîner, comme il faisoit un soleil et une journée admirable, ils se mirent à jouer, les fenestres ouvertes sur la prairie ; on entendit du bruit ; sur quoi La Mothe dit à l'officier qui l'accompagnoit : « Monsieur, allez un peu voir ce que c'est que ce bruit. » L'officier monta à cheval et ayant seu du premier païsan que c'estoit des huguenots qui se sauvoient, il le fit

(1) Condé, quand celui-ci, pendant la Fronde, avait combattu pour les Espagnols.

savoir au Lieutenant du Roi et continua de nous suivre à la piste. La Mothe quitta sa compagnie et passant sur le pont de La Bussière qui estoit celui sur lequel nous avions eu dessein de passer, il en prit les guardes et joignit l'officier qui en avoit ramassé quelques autres de son costé. Chemin faisant ils rencontrèrent le valet de La Melonière que nous avions démonté. L'ayant menacé ils apprirent de lui qui nous étions. La Mothe, gascon des plus affamez, s'imagina qu'en nous arrêtant il se procureroit une grosse fortune par nos confiscations et qu'il rendroit un grand service à la Cour. C'est ce qui lui fit entreprendre d'entrer dans cette ville espagnole sans ordre, et comme il fut adverti de nos démarches il attendit que le gouverneur fust sorti de chez nous pour entrer dans la ville. Il eust esté facile au gouverneur d'assembler ses bourg(e)ois par un coup de cloche pour empêcher qu'on ne nous emmenast, nostre souper ayant assez duré pour lui donner ce tems ; mais on n'entendit point parler de lui. La Mothe, qui apparemment le cognoissoit bien, se contenta de lui envoyer un laquais lui dire que c'estoit lui qui avoit passé par Binche et qu'il estoit son serviteur. Nous apprismes depuis que Castanaga, gouverneur des Païs-Bas en ayant fait faire des plaintes à la Cour, on lui répondit que le Roi ne trouverait pas mauvais qu'en cas pareil il fist arréter des sujets du Roi d'Espagne dans les villes de France. La chose alla plus loin du costé du gouverneur de Binche, qui mourut dit-on de déplaisir 8 jours après la violente mercurialle qui [lui] fut faite par Castanaga.

Arrivez que nous fusmes à Maubeuge nous trouvasmes cette ville remplie de personnes qui quelques jours auparavant avoient esté arrêtées presque sur la même route. Il y avoit Mr et Mme du Bordage, Mr leur fils et Mlle leur fille, Mlle de La Moussaye (1), Mlle de Courboyé, Mr de Crux et sa sœur (2) et plusieurs autres. Nous eusmes permission de les visiter et chacun se conta ses aventures. Celle de Mr de Crux avoit esté plus tragique

---

(1) René de Montbourcher, marquis du Bordage, brigadier des armées du roi, époux d'Elisabeth Goyon de La Moussaye et père de René-Maury (né en 1672) et d'Henriette (1672). Partis de Paris le 17 janvier, ils furent pris à Wallers (canton d'Avesnes) par le bailli du marquisat de Trelon (Nord), ayant avec eux Marie Goyon de La Moussaye, sœur de la marquise. La marquise aurait reçu un coup de mousquet et le marquis aurait tué un paysan qui saisissait la bride d'un de ses chevaux (Douen, III, pp. 109, 172 ; II, p. 459 ; Benoist, *Hist. de l'Edit de Nantes*, V, p. 955).

(2) Mme de Courboyer doit être la marquise de Courboyer, née Louise de Machecoul, dont le mari, J.-Antoine de Crux, seigneur d'Antoigny (diocèse du Mans), avait été décapité en Grève en 1669. Elle fut prise, en effet, sortant du royaume avant mars 1686 (Douen, III, p. 89) avec son fils (Gabriel-Antoine de Crux, marquis de Crux, de Caen), nommé dans notre texte, et au moins une de ses filles. Avaient été arrêtés en même temps : Michel Huchet et Jacques Bazin, valets de chambre du Sr du Bordage et du S^r de

que la nostre, y ayant eu des gens tués, entre autre le valet qui tenoit à cheval M[lle] du Bordage, et M[lle] de Crux avoit eu la jambe percée d'un coup de mousquet.

Dès le matin du dimanche qui estoit je crois le 27 janvier, le major de la place vint de la part de l'Abbé Fautrier (1), Intendant de Maubeuge, nous dire que nous ne serions point fouillés mais qu'on s'attendoit que nous en userions comme Mr du Bordage, en remettant de bonne foi nostre argent et surtout les lettres de change dont on savoit, disoit-il, que nous avions bonne quantité. Nous répondismes que nous n'avions point de lettres de change, mais que nous donnerions nostre argent. La Melonière et La Masseais avoient eu la précaution de donner chacun 50 pist(oles) à guarder à quelqu'officiers de la garnison de leur amis, qui estoient venu nous voir avant le major. Il leur en restoit encore autant, qu'ils donnèrent. Pour moi, qui n'en avois apporté que 50, je les donnai aussi. Sur quoi le major eut l'honnesteté de nous dire que nous pouvions avoir de petits besoins et qu'ainsi nous pouvions reprendre quelques louis pour y subvenir. Nous répondismes que le Roi auroit sans doute soin de nous puisqu'il nous faisoit prendre nostre argent. Mais comme il insista nous reprismes chacun 10 pist(oles). Un moment après le même major rentra pour nous dire que l'intendant avoit fort grondé de son honnesteté et lui avoit ordonné de nous venir redemander les 30 pist(oles) qu'il nous avoit laissez, ce dont il estoit bien fâché. Nous les rendismes et fismes rire quelques jours après Mr de Montbron, gouverneur de Cambray, de l'avarice de l'intendant, dont il parut indigné ; il écrivit même fortement à Mr de Louvois pour que nostre argent et notre équipage nous fussent rendus, mais il nous montra la réponse de Mr de Louvois qui portoit que l'intention du Roi estoit que le tout fust partagé entre les officiers et soldats qui avoient fait notre capture, ce qui fut fait, et tout fut perdu pour nous (2).

Sur l'advis qui avoit esté donné à la Cour de la prise de Mr du Bordage et d'autres gens de considération, Mr de Montbron eust ordre de se transporter à Maubeuge pour la distribution des prisonniers. Nous l'y trousvasmes. Mr du Bordage fut envoyé à L'Isle (3), Mr De La Moussaie à Tournay, Mme du

---

Crux ; Marie Guichet, suivante de Marie de La Moussaye ; Gabriel de La Haye, « écuyer » à la dame du Bordage, et peut-être d'autres, nommés avec ces derniers dans le procès fait aux fugitifs à Tournai (*Bull.*, LXXIII, pp. 184, 185, 191). Leur guide, P. Martin, d'Ohain, près Trelon, fut condamné aux galères le 29 novembre 1686.

(1) Il n'y avait pas d'intendant à Maubeuge, semble-t-il. Fautrier était intendant à Lille (Douen, III, p. 89).

(2) Une ordonnance du 26 avril 1686 devait officiellement stipuler que « les hardes et effets » des fugitifs reviendraient à ceux qui auraient procuré leur capture.

(3) Lille (Nord). Mlle de La Moussaye fut conduite à Cambrai. Sur l'ordre du roi, en mars, le procès devait être instruit contre le mar-

Bordage, son fils et sa fille et nous 3 fusmes conduits à Cambray le mardi suivant sous l'escorte d'une compagnie de cavallerie. Mme du Bordage, ses enfans, La Melonière et La Masseais estoient dans le carosse de l'Intendant. Pour moi j'estois à cheval. Nous allasmes coucher au Quesnoy où le carosse de Mr de Montbron s'estant trouvé, on m'y donna place.

[*Captivité*] Le mercredy nous arrivasmes à Cambray et fusmes conduits à la citadelle. Mme du Bordage fut mise dans une maison et nous eusmes pour notre part 3 casernes (*sic*) qui se joignoient. J'avois celle du milieu ; elles estoient toutes pareilles, garnies d'un mauvais lit avec un simple matelas et une paillasse, 3 chaises de paille et une petite table. On mit 3 sentinelles devant nos fenestres. Les premiers jours nous fusmes magnifiquement traités de la table du Gouverneur de la citadelle, mais il vint un ordre de la Cour de ne permettre pas que nous dépenssassions plus de 15 sols par jour en tout. Comme il nous faloit à cause du froid pour 10 s(ols) de bois tous les jours, nous aurions fait mauvaise chère si le major n'eust fait dire sous main au m(aistre) de la cantine que nous aurions égard à ce qu'il fournıroit de plus, mais il ne faloit pas que cela parust, de sorte que nous fusmes passablement bien nourris. La garnison estoit composée de cadets ; un officier nous tenoit compagnie 2 fois par jour pendant les repas, et afin que nous n'eussions pas toujours les mêmes ils tiroient tous les soirs au sort pour savoir comment ils seroient distribués. Le seul livre que nous eussions estoit un Nouveau Testament qu'avoit Mr de la Melonière, aussi bien que notre écritoire commune (1).

Je trouvai moïen d'adoucir ma solitude en parlant à la Melonière par le tuyau de ma cheminée qui estoit adossé à la sienne. Quand le tambour battoit ou qu'on tiroit de l'eau au puis de la citadelle dont nous étions proches, nous élevions la voix pour nous faire entendre. C'estoit le seul tems que nous puissions

---

quis du Bordage suivant la rigueur de la justice. Mais, en sous-main, Louvois le fit retarder. Il fut repris le 4 mai par un ordre exprès du roi. Le marquis, condamné aux galères, eut sa peine commuée en celle de la détention perpétuelle. Il abjura dans la prison et recouvra la liberté sous la condition de ne pas revoir la marquise, demeurée opiniâtre. Elle céda cependant, elle aussi, avant août 1688, date où son mari obtint du roi le brevet de maréchal de camp. Celui-ci devait mourir en octobre au siège de Philipsbourg, d'une blessure qui lui ôta tout de suite sa connaissance et l'empêcha, par là, « de recevoir les secours de la religion » (Douen, III, p. 109 ; *Mémoires de Saint-Simon*, éd. de Boislisle, VI, p. 439 ; *Bull.*, LXXIII, p. 185). Marie de La Moussaye, dont il a été question plus haut, fut conduite à la Bastille en 1687 et finalement expulsée du royaume en 1691. Sa suivante, Marie Guichet, fut mise à la maison des Miramiones et, en 1691, transférée aux Nouvelles Catholiques. Elle avait cependant abjuré (Douen, III, pp. 172, 147).

(1) Entendez : il avait également notre écritoire...

prendre pour cela, car les sentinelles qui en avoient l'ordre prêtoient l'oreille au moindre bruit pour savoir si nous n'avions point de communication. Je l'advertis par ce moyen de faire un trou avec un couteau au jambage de la cheminée le plus éloigné des fenestres entre la 12e et la 13e brique joignant la muraille, ne doutant pas que sa cheminée ne fust de même fabrique que la mienne, que je travaillerois de mon costé. La chose réussit à merveille ; nos coutaux se rencontrèrent. Ainsi je fust en estat d'entendre la prière et la lecture de la Parole de Dieu qu'il me faisoit soir et matin, ce qui me fut d'une grande consolation. J'avois seulement soin de l'advertir quand il faloit abaisser la voix ou se taire, suivant l'attention où je voyois estre nos sentinelles et l'éloignement où ils se trouvoient de nos fenestres. Nous perfectionnasmes nos ouvrages de manière que La Melonière fut en estat de me passer de petits morceaux de papier et une plume trempée dans de l'encre pour écrire, comme je fis, à ma femme. Mais cela n'arriva que plus de 3 semaines après, lorsque son frère qui avoit liberté de le voir fust venu de Paris (1), car nous perdismes dès les premiers jours nostre écritoire commune de cette manière : le valet de La Melonière avait la permission d'entrer le matin dans sa chambre et dans la mienne pour faire nos lits ; je dis à La Melonière, par le trou, de m'envoyer l'écritoire par son valet et qu'il la fourrast sous mon matelas en faisant le lit ; l'officier fut alerté et remarqua le valet qui fut mis en prison et l'écritoire fut prise.

Je ne pus avoir de commerce avec La Masseais, la muraille estant toute unie et trop épaisse. Mr de Montbron le venoit voir plus souvent que nous, tant parce que s'estant mis dans la lecture des Pères, il espéroit qu'il changeroit plus tost que nous, (ce qui arriva en effet), que parce qu'il vouloit le ménager à causes des affaires de la succession de feu Mr de Lorme dont il était débiteur (2). L'issue des lectures de La Masseais fut qu'il signa au bout de 3 sem(aines), sortit et s'en alla à Paris. A sa place fut mis Mr de Vicques, mon beau-frère, qui fut amené de Landrecy à Cambray avec Mr de la Pierre, Conser du Parlemt de Grenoble ; ils estoient partis de Paris quelques jours devant nous, furent pris sur la frontière et menés à Landrecy (3). Mr de la Pierre fut mis dans une caserne voisine, dont il sortit plus glo-

---

(1) Nous ignorons le nom de ce frère.

(2) M. de Lorme, père de M. de la Massaye, était mort vers 1683 (Lièvre : *Histoire des protestants du Poitou*, III, p. 1).

(3) Il s'agit de Christophe Hardy, pris à Landrecies (Nord, à l'ouest d'Avesnes) avec Marc-Conrad Sarrasin, Sr de La Pierre, en effet conseiller au Parlement de Grenoble. Douen (III, p. 301 ; II, p. 113) dit que c'est Armand Hardy, frère de Christophe, qui, de concert avec le pasteur Dubourdieu et un Sr Reffil, aurait conclu un marché à Londres pour faire passer en Angleterre le Sr de Vicques et un autre beau-frère de M. de Massanes (sans doute Thomas Hardy). On voit ici que Christophe seul essaya de fuir.

rieusement que nous, puisque ce ne fut que lors qu'on mit les confesseurs hors du Royaume (1).

Il vint dans ces tems-là un Commissaire du Parlement de Tournay pour nous intéroger ; je répondis à toutes les questions catégoriquement ; sur quoi il me dit que suivant les Déclarations, je ne pouvois manquer d'estre condamné aux galères (2).

[*Abjuration*] Je priaiy qu'on me donnast quelques livres, mais comme on ne voulut point m'en donner d'autres que de religion, plutost que de n'en point avoir j'acceptay les livres de Mr Arnaud sur *La perpétuité de la foy,* et quelques autres volumes de la bibliothèque de La Masseais (3). Quoï que j'eusse lu les réponses de Mr Claude qui m'avoient paru accablantes pour Mr Arnaud, mon esprit ne laissa pas d'estre embarassé des fausses lueurs qui se trouvent répandues dans ce livre. Il me vint quelque scrupule sur la participation du fidelle, dans le sacrement, au véritable corps de Christ, recognue par nostre confession de foy. Que nous participassions au mérite des souffrances du corps de Christ, cela ne m'estoit pas inconcevable, mais que ce fust à la propre substance du Christ qui est dans le ciel, c'est ce qui me paraissoit difficile à comprendre (4). Je souhaittay pour me satisfaire de pouvoir faire venir les réponses de Mr Claude et quelques autres livres de cette nature ; on me l'accorda et je les manday à Paris, mais je n'eus pas la patience de les attendre. La Melonière qui estoit sorti en signant, Mr de Vicques qui m'y incitoit, l'abbé de Grancey qui estoit venu tout exprès de Paris pour se faire de feste de nos abjurations et qui nous disoit qu'il ne nous feroit signer autre chose si ce n'est que nous nous réunissions à l'Egl(ise) R(omaine) pour y croire les choses qu'elle enseigne

(1) L'expulsion des irréductibles eut lieu en mars et avril 1688. Des prisonniers des deux sexes furent alors conduits de la Bastille ou des prisons de la Picardie jusqu'à Mons (*Bull.*, XXXVI, p. 477 ; LXX, pp. 158, 250).

(2) La Déclaration du roi portant contre les « Nouveaux Catholiques » sortant du royaume la peine des galères pour les hommes et de la prison perpétuelle pour les femmes, ne fut rendue que le 7 mai 1686. Légalement, elle n'aurait pas dû être appliquée à des fugitifs arrêtés avant cette date, ni à des fugitifs qui, n'ayant pas abjuré (c'est le cas de M. de Massanes), n'étaient pas des « Nouveaux Catholiques ».

(3) *La perpétuité de la foi de l'Eglise catholique touchant l'Eucharistie, défendue contre le livre du Sr Claude...* (par Arnauld, 1669). C'est « la grande perpétuité ». La « petite », à laquelle Claude avait répondu, avait un titre qui commençait comme la seconde. Parue sans nom d'auteur en 1664, elle était de Nicole. Claude répliqua à la seconde par sa *Réponse au livre de M. Arnauld intitulé « La perpétuité... »* (1670).

(4) La Confession de foi des Eglises réformées disait en son article 35 : « ... Combien qu'il (Jésus-Christ) soit au ciel jusques à ce qu'il vienne pour juger tout le monde, toutefois, nous croyons que, par la vertu secrète et incompréhensible de son esprit, il nous nourrit et vivifie de la substance de son corps et de son sang... »

conformes à la Parole de Dieu (1), tout cela m'entraîna dans le précipice et me firent faire une signature que je ne saurois assez détester et que je prie Dieu tous les jours de me vouloir pardonner par le sang de son fils Jésus-Christ. Après cette malheureuse signature on nous mit en liberté. Le gouverneur de la citadelle nous donna à manger, et le lendemain Mr de Vicques et moi prismes la poste pour nous rendre à Paris où nous arrivasmes les premiers jours de mars.

[*Retour à Paris*]

Voici l'estat ou j'y trouvai ma famille. Mon père qui, comme je l'ai dit, estoit allé d'abord au Blanc, en Berry, et qui y estoit parvenu avec beaucoup de peine, avoit obtenu permission de revenir à Beaugency où il estoit plus à portée de nos soins (2). Il se mit dans une maison que j'y ay commune avec Mr Daulnières et y fut quelques jours assez tranquillement, quoy qu'il eust deux dragons qui couchaient dans son antichambre qu'il payoit 2 pist(oles) par jour, mais comme il en vid augmenter le nombre il refusa de payer, ce qui leur fit commettre tant d'insolence en buvant et mangeant dans sa chambre, que les bourgeois qui s'assembloient sous ses fenestres en estoient scandalisés. Le bon homme leur faisoit, de son lit dont il ne bougeoit presque pas à cause de la pierre qui le tourmentoit, des remontrances sur leurs sermens (3), dont ils ne profitoient guère ; il estoit d'ailleurs dans une tranquillité que ces misérables ne pouvoient troubler. Un jour ils s'avisèrent d'allumer des chandelles autour de son lit et de battre le tambour, ce qui fit monter les bourgeois dans sa chambre, qui se rendirent caution du payement pourveu qu'on cessast de le tourmenter, et députant sur le champ l'un d'entre eux, à Orléans, qui nous avoit obligation d'une charge d'Eleu [élu] que nous avions sollicité pour lui, pour informer l'Intendant de ce désordre, il le trouva bien disposé par nos sollicitations et déjà instruit du fait, de sorte qu'il n'eut pas de peine à en obtenir aussitost ordre pour qu'on le transférast dans un couvent de moines de St(e) Genevièfve qui est dans la même ville (4).

Pour ma femme, aussitost qu'elle eust advis que j'avois esté arrêté sur la frontière, elle ne pust résister aux sollicitations que lui fit la famille de faire revenir mes enfans. On lui représentoit

---

(1) Hardouin de Rouxel, abbé de Grancey, fils du maréchal de Grancey, Docteur en Sorbonne. Il devait devenir premier aumônier de « Monsieur » en 1688. Grancey est dans la Côte-d'Or, mais il semble que l'abbé ait eu des relations dans la région d'Alençon (*Bull.*, L, p. 460 n.) et donc peut-être avec les Hardy.

(2) Le 15 janvier 1686, Louvois écrivait à l'intendant de Bezons : « M. de Massanes ayant eu ordre du roi d'aller à Beaugency, S. M. désire que vous essayiez, par des logements de troupes, à le porter à se convertir » (Douen, III, p. 109).

(3) C'est-à-dire leurs jurons.

(4) L'abbaye de Saint-Firmin, à Beaugency (Douen, III, p. 109).

que si l'on savoit qu'ils estoient hors du logis on l'obligeroit à les représenter et on les mettroit dans des couvens, au lieu qu'estant dans la maison on pouvoit n'y pas songer. A peine furent-ils de retour des endroits où on les avoit cachés que l'exempt Loisillon (1) la vint prendre dans un carosse pour la conduire dans un couvent. Il la mena d'abord chez le commissaire, et comme elle étoit grosse il se fit plusieurs allées et venues chez Mr de La Reynie, vraisemblablement pour savoir si quelque couvent la vouloit recevoir en cet estat. Sans doute qu'on y trouva de la difficulté, car on la ramena le soir de chez le commissaire chez elle, où on la laissa sous la garde de deux huissiers qui restèrent dans la maison, et l'on se contenta de dire au Curé de la venir souvent visiter (2). Elle s'attendoit en arrivant de ne plus trouver les enfans, mais elle fut étonnée qu'un d'eux lui vint ouvrir la porte et qu'on ne leur avoit dit mot. Ces deux huissiers restèrent donc en garnison au logis environ 3 semaines après mon arrivée de Cambray. J'alloy plusieurs fois chez Mr de la Reynie pour le prier de les faire oster, mais quand je vis que toutes ses belles promesses n'aboutissoient à rien, j'allai à Versailles en parler à Mr de Seignelay qui me les fit oster le lendemain (3).

Comme j'estois revenu de Cambray rempli de quelques difficultés que ma prison ou plustost la corruption de mon propre cœur auquel Dieu m'avoit abandonné, avoit formé dans mon esprit, ma femme fut étonnée de me voir dans ces dispositions.

[*Rétractation*]

Elles ne durèrent pas, Dieu merci, long tems : la lecture des réponses de Mr Claude et du livre de Mr Daillé de *L'Usage des Pères* (4), avec l'assistance de la grâce, dispersèrent bien tost ces nuages qui ne servirent qu'à me faire voir que la religion n'est pas l'ouvrage de nostre raison ni de nos propres lumières, et que si Dieu m'eust abandonné dans cette circonstance, j'estois capable, nonobstant le bonheur de mon éducation et mes lumières naturelles, de suivre les erreurs de l'Eg(lise) Romaine

---

(1) Ce Loisillon, nommé plus loin encore, est sans doute l'exempt que Douen appelle Auzilhon (III, pp. 161, 167...).

(2) Seignelay avait donné l'ordre, le 3 février, de la conduire dans un couvent et de lui enlever, suivant la Déclaration du 12 janvier 1686, pour les remettre à des parents catholiques, ceux de ses enfants qui avaient moins de 16 ans (tous étaient dans ce cas) (Douen, II, p. 110).

(3) Le 16 février, la dame demande qu'on lui ôte les deux huissiers qui sont chez elle en garnison, à cause qu'elle est sur le point d'accoucher. Elle a des parents catholiques qui offrent de se charger d'elle. Le roi refuse d'abord, puis, le 23 mars, Seignelay écrit à La Reynie qu'il peut faire retirer les deux huissiers et qu'il devra conduire la dame dans un couvent, après ses couches, si elle persiste à ne pas vouloir abjurer (*ibid.*).

(4) *Traité de l'emploi des Saints Pères pour le jugement des différends qui sont aujourd'hui en la religion*, par Daillé, 1632. Daillé soutient que, dans la controverse entre protestants et catholiques, on ne peut invoquer le témoignage des Pères ni en un sens ni en un autre.

avec tout ce qu'elles ont de plus grossier, comme cela est arrivé à beaucoup d'autres aussi éclairés que moi. Tant il est vrai qu'il faut travailler à son salut avec crainte et tremblement et ne pas croire qu'il ne faille que nos propres forces pour rejetter les absurdités d'une religion, sans le secours d'en haut. C'est ce que j'éprouvai manifestement tout le tems que dura mon illusion, tant parce que je sentis ce qui me pouvoit arriver à moi-même si Dieu m'eust abandonné, que par l'exemple de La Masseais qui tiroit des argumens pour se confirmer dans l'erreur qu'il venoit d'embrasser, des mêmes principes d'où j'en tirois de tout contraires. Il s'imaginoit par exemple que Dieu ayant permis qu'il eust esté arrêté d'une manière fort estraordinaire, c'estoit une marque qu'il n'avoit pas approuvé sa retraitte et par conséquent qu'il estoit obligé de prendre la seule voie qu'il lui sembloit que la Providence lui présentoit, qui estoit de se réunir à l'Eg(lise) Romaine. Je lui disois que la conséquence n'estoit pas bonne, que Dieu pouvoit avoir eu en veue de nous humilier par la veue continuelle de nostre faute, et nous obliger par là à faire de nouveaux efforts pour nous en relever ; que la considération d'une faiblesse que nous avions cru ne nous devoir pas arrêter, devoit estre un nouveau motif pour nous soustraire à de nouvelles tentations ; que Dieu avoit permis cette faiblesse pour nous apprendre à ne nous pas fier à nous-mêmes, peut-estre aussi pour se servir de nous à procurer la liberté de nos familles que la précipitation nous avoit fait abandonner. J'avois soin de lui porter les livres où les illusions qu'il s'estoit faites sur quelques passages des Pères, et entre autres sur certains endroits des *Catéchèses* de St Cyrille (1), estoient entièrement effacées, mais au lieu de les lire et de chercher à les dissiper, il tâchoit de s'y confirmer par la lectures des livres opposés et par le commerce continuel qu'il avoit avec les Des Mahist (2) et des gens de sa sorte. Quand au bout de quelque tems j'allois voir s'il avoit leu les endroits que je lui avoit indiqués, il m'avouoit qu'il n'y avoit pas seulement regardé. Dans ces dispositions, il se confirma de plus en plus dans l'erreur, il en fit sa cour, il en fut considéré comme plus capable de favoriser les conversions en Poitou qu'un ancien catholique, de sorte qu'on lui fit caresses. On lui donna un Régiment ; peu de tems après il fut fait Brigadier et traitta d'une charge de Lieutenant de Roi dans cette province, appasts qui jusqu'icy l'ont retenu nonobstant ses lumières précédentes dans une communion dont je prie Dieu de le retirer (3).

---

(1) Cyrille, évêque de Jérusalem en 350. Ses *Catéchèses* sont des sermons sur le Symbole des Apôtres, où il combat l'arianisme.

(2) Marin Grostête Des Mahis, ancien pasteur d'Orléans, converti dès 1683 et devenu chanoine de la ville, travaillait comme convertisseur à Paris auprès des protestants prisonniers à La Bastille (Douen, II, p. 268 ; III. p. 413).

(3) Notre manuscrit porte ici en marge : « Il est mort depuis,

J'eus la consolation d'apprendre en arrivant que ma femme avoit résisté avec courage aux sollicitations qui lui furent faites par parens et amis à ce qu'on menast signer ses enfans chez un curé comme on avait fait ceux de mes beaux-frères, faveur dont ils doivent rendre grâce à Dieu, puisqu'il les préserva par là de m'imiter dans ma faute.

Environ 3 semaines après, ma femme accoucha le 30 mars 1686 de mon fils Auguste. Mr de Beaulieu le mena, je crois, à St Sulpice où il fut baptisé et nous eusmes la faiblesse de ne nous y pas opposer dans la crainte que cela ne fist enlever nos autres enfans (1). Le Curé de la paroisse nous venoit rendre visite de tems en tems comme il lui avoit esté ordonné, mais c'estoit un bon homme qui nous traittoit quelque point de morale dont on avoit pas de peine à convenir.

Dans ce tems on avoit eu soin de répandre dans les principales églises de Paris des prédicateurs modérés qui prêchoient une assez bonne morale. Nostre peuple y couroit en foule, tant par ce qu'il avoit de la peine de se trouver privé de l'ouye de la Parole de Dieu, que par la crainte qu'on ne lui fît des affaires ; mais on avoit grand soin de sortir incontinent après le sermon pour ne pas assister à la messe. Je me trouvai comme les autres assez souvent à ces prédications, surtout à St André (2), sans trop de scrupule. Mais nos consciences furent réveillées par une *Lettre pastorale* de Mr Jurieu qui nous vint, et qui nous fit voir évidemment que ce qui pouvoist estre regardé dans d'autres circonstances comme une simple curiosité estoit criminel dans celles ou nous nous trouvions, quand ce ne seroit que par le scandale que nous donnions aux simples (3). Cela fit déserter les églises, et depuis ce tems-là je ne m'y trouvai plus, si ce n'est à une prédication de l'abbé Varet vicaire de St Eustache (4). Je l'avois entendu parler chez Mr Chardon si singuliè-

---

presque subitement à Noël 1705. » Cette date est la plus tardive de toutes celles que donne la relation. La Massaye obtint en février 1687 une pension de 1.500 livres. Il retourna dans ses terres du Poitou et y devint, en effet, convertisseur, alors que l'intendant de sa province le jugeait mal converti lui-même (Douen, III, p. 167; Lièvre, III, p. 1).

(1) M. de Beaulieu est Thomas Hardy, frère de la mère de l'enfant. Auguste était le huitième enfant qui naissait à ses parents, le sixième de ceux qui vivaient alors.

(2) Saint-André (des Arcs).

(3) Il ne s'agit pas ici d'une des *Lettres pastorales* du pasteur de Rotterdam qui furent plus tard réunies en volumes, car la première de celles-là est du 1er septembre 1686. Il faut penser à une lettre isolée, sans doute la *Lettre à nos frères qui gémissent sous la captivité de Babylone*, qui est de 1686 et qui contient tout un programme de résistance (voir Ch. Bost : *Les prédicants des Cévennes...*, I, p. 63). Cette lettre manque à la bibliographie des œuvres de Jurieu dressée par E. Kaeppler (*Bull.*, LXXXIV, p. 414).

(4) L'abbé Varet, docteur en Sorbonne, était vicaire de Saint-Eustache, et il paraît sans cesse comme convertisseur (Douen, II, pp. 38,

rement pour un homme de son caractère, sur le sacrement, qu'on n'adoroit point, disoit-il, dans l'Egl(ise) Romaine, mais seulement J.-C. dans le ciel, que j'eus envie d'entendre s'il débiteroit la même doctrine en chaire. Il avoit dit à Mad[me] Chardon qu'il l'avertiroit quand il auroit expédié les sermons familiers qu'il faisoit et qu'il auroit à traiter quelque belle matière ; cela augmenta ma curiosité et j'alloy entendre ces sermons dont il vouloit la détourner (1). Il prêchoit justement sur le sacrement de l'Eucharistie où il débita toute la véritable doctrine de l'Eg(lise) Romaine, très opposée à ses conversations particulières. Je cognus par là que c'estoit un malhoneste homme. Il y en avoit quantité de semblables qui se fouroient chez les N(ouveaux) Réunis et qui débitoient la doctrine de l'*Exposition* de Mr de Meaux pour ne les point effaroucher (2). Ils en attrapoient quelques uns qu'ils faisoient communier à St Denis où le curé donnoit, disoit-on, la Coupe, parce qu'il donnoit à boire les reinsures du calice. Enfin l'on employait toutes sortes de ruses pour nous retenir dans une communion qu'on voyoit bien que nous n'avions embrassé que par force, mais ces artifices réussirent sur fort peu de gens, et même depuis cette *Lettre pastorale,* comme je l'ai dit, on ne fréquenta plus les églises à l'exception de ceux qui estoient persuadés ou faisoient semblant de l'estre.

(*A suivre.*)

369, 382, 385...). Il donne son approbation à un *Trésor de prières* composé à la fin du XVI[e] siècle et réimprimé en 1686 qui, sous une apparence catholique, ne contenait que des pièces d'inspiration nettement évangélique et protestante. On finit, malgré l'approbation et le privilège, par s'apercevoir que l'ouvrage était dangereux et les N. C. durent rapporter aux curés les exemplaires qu'ils en avaient (BENOIST, V, p. 946 ; voir *Bull.*, LVIII, pp. 158, 543).

(1) Pour Chardon, Douen (III, p. 34) laisse hésiter entre deux personnages : Daniel Chardon, avocat, qui a promis de se convertir en octobre 1685 mais qui n'a pas encore abjuré officiellement au 12 janvier 1686 ; sa femme, Marie Caillard, obstinée. est mise aux Nouvelles Catholiques le 28 mars 1686, et y abjure ; — Jean Chardon, marchand, cousin du précédent, signe son abjuration en décembre 1685. Sa femme, Esther Amonet, est la sœur, probablement, d'un ancien de l'Eglise de Charenton. Un fils (?) de ce Chardon serait passé en Angleterre. La mère et la fille (devenue comtesse de Courtomer) furent des convertisseuses.

(2) *L'Exposition de la doctrine catholique*, ce livre spécieux dont Bossuet « avait pesé toutes les syllabes », était de 1672 et avait été réimprimé en 1679.

Les premiers temples protestants de Lyon

Les renseignements que nous possédons sur les premiers temples protestants de Lyon sont rares et imprécis. Un hasard vient de mettre sous nos yeux un document qui apporte du moins quelques précisions.

Pendant l'occupation de la ville par les troupes du baron Des Adrets, en 1562, toutes les églises avaient été consacrées au nouveau culte. L'édit d'Amboise, qui mettait fin à cette période de troubles, prescrivait que, dans les villes où le culte serait autorisé, un ou deux temples lui seraient affectés. En conséquence, le maréchal de Vieilleville, par une ordonnance du 24 juin 1563, attribua aux protestants lyonnais l'église des Cordeliers et celle de Confort, ainsi que celle de La Chana en dehors de la ville, mais seulement à titre provisoire et en attendant que les nouveaux bâtiments soient construits ou aménagés.

Les fidèles entreprirent aussitôt la construction d'un temple dans les fossés de la Lanterne, au lieu dit des Terreaux. Plus tard, au mois de mai 1564, ils achetaient pour l'aménager la maison dite de Paradis, dont nous possédons une vue intérieure (1).

Or, la note suivante, que nous avons découverte dans un registre de minutes notariales déposé aux Archives du Rhône, fait mention du premier de ces temples, dont l'inauguration fut un événement important dans la vie de l'Eglise lyonnaise.

« Du huictiesme jour du moys de juing » (1564).

« Nota que led. jour, s. Pierre Viret, ministre de la Parolle de Dieu, a faict le premier presche au temple nouvellement basty en la place des Vieux Terreaulx, près le Rosne, auquel a esté célébré ung mariage et 4 baptizez » (2).

Le notaire N. Dorlin, auteur de cette note, était lui-même protestant, et il mourut à la Saint-Barthélemy.

Roger Doucet.
Professeur à la Faculté des Lettres de Lyon

---

(1) Reproduite dans ce *Bulletin*, t. XXXIX (1890).
(2) 24e carnet de N. Dorlin, 1564. Archives du Rhône, 3, E, 4498.

VARIÉTÉS

Œuvres des Nouailher, émailleurs

A deux reprises ce *Bulletin* a signalé huit plaques d'émail gris illustrant l'Oraison dominicale, et une variante à l'usage des protestants, exposée dans la galerie d'Apollon au Louvre (1). L'auteur est Colin *Noailher* (2) ou *Noylier* (3). Un membre de cette famille signe P. *Nouailher* au verso d'une plaque ovale haute de 9 cm., portrait d'un ecclésiastique, de trois quarts, au British Museum (4).

Au musée de Cluny un portrait de Clément VII (n° 186) est de Colin Noailher.

Parmi les belles œuvres de Léonard Limosin que possède aussi le British Museum se trouvent un grand médaillon émaillé représentant « un réformateur » (Barwell bequest, 1913 ; bay XIX de la grande galerie d'objets d'art), et un petit médaillon représentant le dauphin François (mort en 1536) dont le profil rappelle étrangement celui du roi Alphonse XIII.

250e anniversaire de l'arrivée des Réfugiés français au Cap (5) Lettre de notre délégué au Cap

On a célébré au sud de l'Afrique de grandes fêtes pour commémorer l'arrivée, de 1687 à 1689, de plusieurs centaines de réfugiés français, victimes de la révocation de l'Edit de Nantes. Au Cap, un Comité présidé par le sénateur Malan a

(1) 1902, p. 476 et 480 ; 1929, p. 182.

(2) Marquet de Vasselot, *Bulletin de la Société de l'Art français*, 1918-1919, Paris, 1920.

Nouaillé est un bourg du Poitou (Vienne, canton de La Villedieu) ; un arrêt de 1545 mentionne un baron de Nouallé (*Bull. h. pr.*, 1895, p. 455).

(3) M. Ardant, *Bull. de la Soc. hist. de la Charente*, 1865.

(4) French painted enamels, collection Franks (1888).

(5) Ci-dessus p. 369.

agi avec la Société huguenote du sud de l'Afrique. Vers la mi-octobre ont eu lieu diverses manifestations auxquelles a pu prendre part, comme délégué de la Société de l'Histoire du protestantisme français, le missionnaire Œchsner de Coninck, de Johannesburg. Un beau numéro illustré, renfermant d'intéressantes notices, a été publié par le journal *Die Huisgenott.* Citons aussi, entre autres publications de circonstance, un volume de 188 pages, avec carte, reproduction d'autographes, nombreux documents sur l'arrivée et l'établissement des réfugiés, notices biographiques et généalogiques : *Die Kaapse Hugenote* par Colin Graham Botha, imprimerie nationale, Kaapstad, 1939.

Le *Burger* a publié un supplément in-folio illustré. Dans son édition quotidienne du 7 septembre, il a utilisé des illustrations que nous lui avions procurées, et publié des articles de MM. Ch. Bost, J. Rivière, et A. Monod.

Les fêtes commémoratives se sont déroulées, du 15 au 18 septembre, dans le beau cadre de la vallée de la rivière Berg, qui coule au milieu des prés, des vergers, des vignes et des bois de cette « petite France », au climat méditerranéen, au pied de belles montagnes au profil dentelé, qui, bleues dans la journée, prennent, au coucher du soleil, les teintes de l' « Alpenglühn ».

L'aimable secrétaire du Comité, M. S. J. du Toit, a d'abord emmené le délégué de la Société de l'histoire du protestantisme français à Stellenboch, où nous avons assisté à des tableaux vivants, symbolisant la fusion, dans la nation sud-africaine, des éléments hollandais et français.

Le soir, au *Cap,* le « Cercle des amis de la langue française » donnait en représentation trois courtes pièces (l'une en français, l'autre en afrikaans, la 3e en anglais), rappelant quelques scènes du passé des Huguenots et des colons et évoquant l'avenir de la colonie.

Le 16 septembre, au vieux cimetière de *La Motte,* culte présidé par le modérateur du Synode de l'Eglise hollandaise. Ensuite, visite des tombes des vieux huguenots, dont les noms ou initiales sont gravés sur les gros galets apportés de la rivière (1). L'après-midi, tableaux vivants à *Fransche Hoek,* sur une prairie entourée de bois : scènes de la cour sous François Ier et Catherine de Médicis ; départ de France des Huguenots ; leur arrivée au Cap, enfin mariage

---

(1) Le *Bulletin* a publié en 1907, p. 145, une vue de ce cimetière. Cf. art. de Th. Burnier dans *Journal des Missions,* 1917, p. 216.

entre un jeune Huguenot et une Hollandaise ; nous avons admiré, comme dans tels mystères du moyen âge, toute une population évoquant le souvenir des ancêtres.

Le dimanche était mis à part, dans les Eglises afrikander de l'Union du Sud de l'Afrique (et dans beaucoup d'Eglises anglaises), pour des cultes solennels. Le vieux temple de Paarl dresse ses pignons blancs au milieu des cyprès du cimetière, dans le soleil éclatant. L'édifice est grand, figurant une croix aux branches égales ; la chaire est de côté, l'orgue en face de nous... Un chœur se fait entendre, puis le prédicateur, au profil énergique, exhorte à imiter la foi des ancêtres. Quelle joie de chanter nos vieux psaumes !

Après midi, sur l'emplacement du premier temple des Huguenots, le pasteur évoque l'histoire de ceux qui ont affronté l'exil à cause de leur foi.

Le lundi, inauguration du « Musée huguenot », installé dans un ancien presbytère ou « pastorie », à Paarl. Sur le « stoep » de la maison, des sièges, une table, le micro ; nos hôtes nous font asseoir, face à une multitude. Sur ces visages, on retrouve souvent le type français, les yeux et les cheveux bruns.

Après le chant du psaume XLII et la prière, le président, M. de Villiers, et le maire, M. du Pré le Roux, nous souhaitent la bienvenue. Le sénateur S. Malan, président du Comité central des fêtes huguenotes, remet au maire le Musée. Deux hommes politiques, M. Hofmeyr, ministre de l'Education dans le cabinet Smuts ; M. D. F. Malan, chef du parti nationaliste, tirent avec éloquence la leçon de cette commémoration.

Puis la parole est aux délégués : la première place est donnée à la Société de l'histoire du Protestantisme français ; puis aux Sociétés huguenotes de Charleston, de Hollande, de Londres ; à la Société des Missions évangéliques de Paris. Un dernier chœur, et la cérémonie s'achève par la visite du Musée huguenot (meubles, argenterie, porcelaines, Bibles et psautiers, portraits, costumes, ustensiles de ménage, vieux mousquets...).

Telles ont été ces fêtes, qui ont montré l'attachement des populations sud-africaines au souvenir des ancêtres, dont elles entendent conserver l'héritage, c'est-à-dire surtout la forte piété biblique. Elles ont aussi contribué au rapprochement d'hommes aux opinions politiques très divergentes. En tous cas, la France y a été à l'honneur.

A. OECHSNER DE CONINCK.

Johannesburg, septembre 1939.

Il a fallu renoncer à diverses réunions projetées à Paris : réception à la légation de l'Union sud-africaine ; au temple de l'Oratoire service présidé par M. le pasteur Boegner, président du Conseil national de l'Eglise réformée de France, avec allocution de son Exc. M. Waterson, ministre de l'Union sud-africaine en France, psaumes chantés en langues afrikaan et anglaise ; dans la bibliothèque, rue des Saints-Pères, exposition de documents anciens et modernes relatifs au Refuge.

250e anniversaire de la Glorieuse Rentrée

Lorsque, du Queyras, on descend dans les italiennes vallées vaudoises, il semble, au premier abord, que l'on n'ait pas franchi la frontière : c'est le même paysage de haute montagne où prés, mélèzes et torrents, sont couronnés de rochers arides ; ce sont les mêmes noms de villages, le même type d'habitants parlant le français.

Mais quelle différence lorsqu'on voit les choses de plus près ! On pourrait comparer nos Queyrassins protestants à un arbre frappé par la foudre, dont il ne resterait plus que quelques rameaux verdoyants. Le peuple vaudois, lui, est le chêne magnifique que vient de peindre un artiste vaudois dans la « Salle du Synode » de la Casa Valdese à Torre-Pellice. Des branches sont brisées ou amputées, mais il reste pourtant plein de force. Sur nos Alpes de France, la persécution s'est acharnée, anéantissant le protestantisme dans la Vallouise, mutilant si bien celui des autres vallons qu'il ne lui reste qu'un petit nombre de représentants.

A La Balsille, le 15 août, un foule de 2.500 personnes était réunie au pied du mont rocheux où une poignée de montagnards a tenu en échec, tout un hiver, les dragons de Catinat.

Chassés de leur pays, ils avaient trouvé refuge en Suisse. Mais rien n'avait pu leur faire oublier « les montagnes et campagnes arrosées de sang », selon l'expression d'un de leurs poètes.

C'est le 250e anniversaire de la « Glorieuse Rentrée » qui était célébré.

Sur un pré en amphithéâtre six chorales sont groupées.

Dans la foule, quantité de beaux costumes semblables à ceux de nos Queyrassines, mais en soie plus gaie et plus riche, avec la coiffe blanche en dentelle tuyautée dont les rubans pendent jusqu'au bas de la jupe.

Sur la tribune rustique, décorée de feuillage et de versets

bibliques, le Modérateur de la Table et plusieurs pasteurs apportent leurs messages. A la fin de la cérémonie, tous se lèvent pour répéter, la main levée vers le ciel, en un beau cantique, le serment vaudois de fidélité à Dieu jusqu'à la mort.

Après midi, plusieurs délégués apportent les messages de leur Eglises et de la Société de l'histoire du protestantisme français.

Marthe ROHR.

(Extraits du *Christianisme au XX[e] siècle.*)

A Copenhague

Le 10 novembre a été le 250[e] anniversaire de la dédicace du temple de l'Eglise réformée française à Copenhague, construit pour les réfugiés, après la Révocation, d'après le modèle du cher temple de Charenton. Le culte avait été d'abord célébré dans une salle dont l'emplacement est aujourd'hui compris dans le célèbre Musée national danois, dit Musée des Antiquités du Nord. Une plaque commémorative en marbre du Groenland y a été apposée. Le D[r] L. Bobé, auteur de savantes publications historiques, a écrit une étude de circonstance sur *Charlotte-Amélie et les origines* de cette Eglise des réfugiés. Une adresse a été présentée au roi par le Consistoire.

L'Eglise française avait espéré inviter les Eglises et Sociétés étrangères à quelque assemblée commémorative. Les circonstances actuelles ont empêché la réalisation de ce projet, mais la Société de l'histoire du protestantisme français a envoyé un message à cette Eglise avec laquelle, depuis longtemps, elle entretient les plus cordiales relations. Avec la signature du président figure celle du trésorier, M. Julien-P. Monod, petit-fils d'Alphonse Monod, né à Copenhague, où son père était pasteur de cette Eglise française.

Etats-Unis

A l'occasion du 250[e] anniversaire de l'Eglise de la Nouvelle Rochelle, l'Eglise épiscopale de Trinité et l'Eglise presbytérienne, toutes deux héritières des traditions de l'Eglise fondée par les réfugiés, ont célébré en commun un service de Sainte Cène ; l'Eglise du Saint-Esprit, à New-York, était représentée par son pasteur, le D[r] J. A. F. Maynard.

Mort du prédicant Corbière

Une assemblée devait se tenir par les soins du Consistoire de la Montagne, le 24 septembre, à la Pierre-Plantée près Sablayrolles, à l'occasion du 250ᵉ anniversaire de la mort, en 1689, du prédicant Corbière, dit La Picardie. Cette assemblée a été renvoyée à des temps meilleurs.

Beausobre

A l'occasion du bi-centenaire de la naissance d'Isaac de Beausobre, à Niort en 1639, la Société historique des Deux-Sèvres, a émis le vœu que son nom fût donné à une rue de Niort.

Centenaires

Consistoire d'Alger

Notre Société a adressé au président du Consistoire d'Alger ce message :

« Le Comité de l'Histoire du Protestantisme français adresse au Consistoire d'Alger, à l'occasion de son centenaire, ses félicitations et ses vœux les plus chaleureux.

» Dès l'année de sa fondation (1852), la Société a été heureuse d'inscrire le Consistoire parmi ses premiers membres ; sur cette liste figurait aussi un futur pasteur d'Alger : M. Rocheblave ; son fils, ancien professeur à Alger, est aujourd'hui membre de notre Comité, ainsi que le général Brécard, né en Algérie catéchumène de M. le pasteur Rocheblave et élève de M. le professeur Rocheblave. Il nous plaît de voir attestées par ce double fait l'étroitesse et la solidité des liens qui unissent la France et l'Algérie dans l'histoire de nos Eglises comme dans l'histoire nationale en général, et nous prions le Consistoire d'agréer l'assurance de nos sentiments les plus cordialement dévoués. »

La Bâtie d'Andaure (Ardèche)

Le centenaire de la fondation de la paroisse de La Bâtie-Saint-Jeure vient d'être célébré. Le temple de Chastagner, élevé dans la commune de La Bâtie par les fidèles en 1837-1838, fut achevé en 1845. Le poste de pasteur fut créé en 1840 et son premier titulaire, M. François-Mathurin Rouffineau, fut nommé en 1841 ; il a eu treize successeurs.

CHRONIQUE LITTÉRAIRE ET COMPTES RENDUS

H. STROHL : *Bucer, humaniste chrétien* (*Cahiers de la Revue d'hist, et philo, rel.*, n° 29, Strasbourg, 56 p. in-8°, 1939).

Un jour viendra, espérons-le, où le savant doyen de la Faculté de théologie de Strasbourg mènera à bonne fin un grand ouvrage sur la vie et l'œuvre du Bucer : il lui ressemble par plus d'un trait, notamment en ce qu'il est un grand travailleur (p. 44), un de ces Alsaciens qui savent unir le bon sens et l'érudition ; il caractérise de mieux en mieux un essai de Réforme original, ni calviniste ni luthérien, auquel Calvin doit beaucoup. Voici trois assises du futur grand édifice, des plus solides : I. *L'influence de l'humanisme sur la méthode scientifique de Bucer,* (le progrès des connaissances et des principes étant noté depuis le début jusqu'à la fin de sa carrière) ; II. *Comment éviter un conflit entre la Théologie et les sciences humaines ?* (en admettant qu'il y a dans les œuvres de certains philosophes païens quelque chose de divin) ; III. *Comment former des hommes complets ?* C'est le vaste et magnifique programme proposé au roi d'Angleterre dans le *de regno christi,* fruit mûr d'une longue vie de méditation et d'action. Et M. Strohl montre comment Bucer souhaite à la fois une action sociale et un développement de la personnalité sous l'influence de l'Evangile. Telles idées qu'on croit ultra-modernes, telles que l'orientation professionnelle des jeunes élèves, l'éducation physique, l'emploi des loisirs, se retrouvent dès 1551 dans le plan de redressement moral et social proposé à la Cité chrétienne que Bucer rêva de voir établir à Strasbourg d'abord, en Angleterre ensuite.

M. Strohl sait donner à des recherches, en apparence arides et rétrospectives, un intérêt vivant et actuel.

A. J. ENSCHEDÉ et Jhr D. P. M. GRASWINCKEL : *Des Villates en France et aux Pays-Bas,* supplément aux notes généalogiques. Haarlem, Enschedé, in-4°, 1939.

Près de Chantonnay, en Vendée, se trouve, aux Villates, une ancienne propriété des seigneurs de Champagné réfu-

giés en Hollande ; leur famille a toujours fidèlement conservé le souvenir de ses origines et le savant archiviste de Haarlem, feu A. J. Enschedé, grand ami de notre Société, avait publié des notes que vient de compléter un volume luxueusement illustré de photographies, fac-similé d'autographes, etc. ; les documents s'étendent de 1660 à 1805.

B. Peyre, *Mérindol en Provence,* Avignon, Roumanille, 488 p. in-8, illustré, 1939.

Sauf la période 1540-45 qui se termine par la destruction du bourg hérétique, l'histoire de Mérindol était insuffisamment connue. De nombreux documents inédits ont permis à M. Peyre, par une œuvre érudite et pittoresque, d'assurer à Mérindol la place qui lui revient parmi « les lieux sacrés du protestantisme français » ; mais cette étude, d'une portée beaucoup plus générale, part du XIIIe siècle, va jusqu'en 1914 et au « parler » actuel. D'après Mistral, un proverbe provencal :

Testard coumo la pego de Merindou,

faisait allusion à l'obstination des Vaudois au moins autant qu'à la poix recueillie dans le pays.

Bourde de la Rogerie : *Fugitifs protestants aux Iles Chausey* (1685-1701). 22 p., Mortain, 1939.

Le savant archiviste d'Ille-et-Vilaine a utilisé d'intéressants dossiers des Amirautés, à la mairie de Saint-Malo et aux Archives de Rennes. Les îles Chausey ne furent pas un lieu d'asile, mais une escale volontaire, ou involontaire en cas de tempête, pour les fugitifs allant à Jersey ou Guernesey. C'est un chapitre à ajouter à l'étude de M. Matthieu Lelièvre sur *La Réforme dans les Iles de la Manche,* parue d'abord dans ce *Bulletin* en 1885.

Dans son mémoire lu à l'Institut et reproduit par le *Bulletin* (1902, p. 8), M. Ch. de Grandmaison signalait l'existence, aux îles Chausey, d'un écueil nommé *les Huguenauts.*

———

QUESTIONS POSÉES A NOS LECTEURS

Une traduction anglaise de la Discipline

Quelle est l'édition de la Discipline, ou d'un commentaire sur la Discipline, dont la traduction par sir Geoffrey Fenton est intitulée : *A forme of christian pollecie drawne out of French... A worke very necessary to al sorts of people generally, as wherein is contayned doctrine, both universall and special, touching the institution of al Christian profession : and also conuenient perticularly for all Magistrates and gouernours of commonweals, for their more happy Regiment according to God. 1574.*

J. Fellheimer (*de l'Université de Yale, E.-U.*).
Crosby Hall, Cheyne Walk London, S W. 3.

Bibliothèque du protestantisme

Le conservateur et l'employé sont rentrés dès la mobilisation générale du 3 septembre. Une cave-abri a été aménagée pour les habitants de l'immeuble et les visiteurs de la Bibliothèque. Celle-ci a été rouverte au public le 3 octobre, *les mardis et mercredis, de 13 à 16 heures,* et, les autres bibliothèques parisiennes restant d'abord fermées, cette mesure a été appréciée des travailleurs. Les manuscrits et livres les plus précieux étaient à l'abri depuis juillet.

SÉANCES DU COMITÉ

10 octobre

Présidence de M. le pasteur Boegner, président de la Fédération protestante de France. Présents MM. Bernus, Beuzart, Bost, général Brécard, Cordey, Eggimann, de Félice, Monod, Paul, Pannier, Rocheblave.

M. Gillouin a appuyé auprès du Conseil municipal le vœu de l'Assemblée de notre Société demandant que le nom Rabaut-Saint-Etienne soit donné à une rue de Paris.

Le Comité approuve les mesures prises pour la réouverture de la Bibliothèque. Les gages de l'appariteur seront un peu augmentés.

Le *Bulletin* paraîtra, mais sous forme réduite.

Le trésorier expose que la situation financière reste très difficile et laisse prévoir un déficit en fin d'année si les collectes ne sont pas plus abondantes à l'occasion de la Fête de la Réformation. Une circulaire sera adressée aux présidents des nouveaux consistoires.

M. Ch. Bost rend compte des cérémonies commémoratives d'O. de Serres ; il a représenté la Société à Villeneuve-de-Berg. M. Boegner a répondu dans le *Figaro* à un article calomnieux. Le Comité les remercie.

Il est procédé à l'élection du président de la Société, en remplacement du regretté F. de Witt-Guizot, décédé il y a cinq mois.

Les membres du Comité éloignés de Paris, aux armées ou ailleurs, ont reçu avec la convocation une enveloppe dans laquelle ils ont inséré leur bulletin de vote.

Il y a 21 votants : 17 voix pour J. Pannier, 4 pour Ch. Schmidt. M. Boegner proclame M. Pannier président de la Société et lui adresse les félicitations du Comité. M. Pannier remercie, et se dit confus de l'honneur qui lui est fait.

Nouvelles des Membres du Comité

MM. Bérard, Burnand et Hugues sont aux armées, avec le grade de commandant.

M. Ad. Lods, à Madagascar, s'est rendu utile en remplaçant des missionnaires mobilisés.

M. de Peyster est au secrétariat général du Conseil supérieur de la Défense nationale, et adjoint au haut-commissaire de l'Economie nationale. Vice-président de l'Institut international des finances publiques, et aussi de l'Association internationale de droit financier, il est, sur l'invitation d'un ancien ministre des finances de Belgique (trésorier des Eglises protestantes de ce pays), transmise par le premier président de la Cour des comptes de Belgique, allé faire, en novembre, à Bruxelles, une conférence qui a été l'occasion d'une manifestation de sympathie franco-belge.

Le nouveau président

Il est d'usage que le *Bulletin* consacre quelques lignes à présenter un nouveau président aux lecteurs qui ne le connaissent pas personnellement.

M. Jacques Pannier, né en 1869, est membre de la Société depuis 1889, collaborateur du *Bulletin* depuis 1891, membre du Comité depuis 1909, secrétaire et bibliothécaire depuis 1923, docteur ès lettres de l'Université de Paris, docteur en théologie de l'Université de Strasbourg, D. D. de l'Université de Saint-Andrews, membre du Conseil de la Société de l'Histoire de France, *honorary fellow* de la *Huguenot Society of London,* membre honoraire de la Société d'histoire et d'archéologie de Genève, etc., trois fois lauréat de l'Académie française pour une *Histoire de l'Eglise réformée de Paris sous Henri IV* et *sous Louis XIII*, et une réédition de *l'Institution de la religion chrétienne* de Calvin (1541).

Consacré en 1893, il s'est trouvé, au cours d'un demi-siècle, appelé à remplir bien des fonctions diverses : pasteur de l'Eglise réformée à Nauroy, Corbeil, Hanoï, Fontainebleau, Paris, Saint-Quentin ; aumônier militaire au Tonkin (1901-1904), au Maroc (1911), au 33e corps (1914-1918), secrétaire général de l'Association des étudiants de Paris, directeur de l'Ecole préparatoire de théologie de Batignolles.

Il dessert actuellement l'Eglise de Bellevue-Sèvres, dont le pasteur est mobilisé.

NÉCROLOGIE

Raoul ALLIER

Un des meilleurs protagonistes de la cause du protestantisme français, et, pour mieux dire, de la cause de l'Evangile, pendant un demi-siècle, vient de mourir en novembre. Raoul Allier était né en 1862, à Vauvert. Brillant élève de l'Ecole normale supérieure, puis maître de conférences à la Faculté de théologie de Montauban, il devint ensuite professeur et enfin doyen de la Faculté de théologie de Paris. Disciple de T. Fallot, sans cesse il fut sur la brèche pour défendre le protestantisme dans les milieux universi-

taires et politiques (1). Nous ne pouvons ici que rappeler son ardente participation aux débats sur la liberté de conscience, notamment à Madagascar, et sur la séparation des Eglises et de l'Etat (1905) ; on dira ailleurs combien furent appréciés, au delà des cercles protestants, ses travaux sur des questions missionnaires (2) ; pendant la guerre de 1914-1918, durant laquelle la mort d'un fils fut pour lui un très cruelle épreuve, il soutint vaillamment les courages par de nombreuses conférences. Nous devons ici mentionner surtout ses travaux historiques : à eux seuls, ils suffiraient pour conserver sa mémoire de la plus honorable façon.

Dès 1898, il participe à notre Assemblée du tricentenaire de l'édit de Nantes et publie dans la *Revue bleue* une conférence sur ce sujet et fait paraître une étude sur *Voltaire et Calas* ; en 1900, il expose dans la *Grande Revue* l'action de la *Compagnie du Saint-Sacrement* ; en 1902, c'est le sujet de sa thèse de doctorat en théologie ; et, dans ce *Bulletin,* il étudie spécialement l'œuvre de la Compagnie à Grenoble ; il y reviendra en 1909, à propos de Marseille, en 1914 à propos de Toulouse.

Son *Anthologie protestante française* parut en 1918 et 1920 ; ce recueil de morceaux choisis des écrivains protestants, peu connus ou méconnus des historiens de la littérature française, témoigne de l'étendue des lectures de notre ami.

Bibliophile averti et collectionneur émérite, il possédait notamment une série unique de croix huguenotes. Il était devenu, en 1913, membre de notre Comité, qui exprime à la famille en deuil les très profonds regrets causés par la mort d'un des plus fidèles et des plus savants membres de notre Société.

Charles BÉMONT

Le doyen des historiens français vient de mourir en septembre à l'âge de 91 ans. Jadis fondée par un membre de notre Comité, Gabriel Monod, la *Revue historique* eut d'abord Ch. Bémont pour co-directeur, puis pour directeur, jusqu'au dernier jour de sa vie. S'il avait eu à s'occuper de questions religieuses à propos des Albigeois dans sa thèse

(1) Voir *Le Christianisme au XX[e] siècle* (16 novembre), le *Journal des Missions évangéliques* (décembre), *Le Christianisme social*, etc.

(2) *Psychologie de la conversion chez les non-civilisés* (1925) ; *Le non-civilisé et nous* (1927) ; *Magie et religion* (1935), etc.

de doctorat sur Simon de Montfort, il était surtout spécialiste de l'histoire d'Angleterre au moyen âge. On ne recourait jamais en vain à sa bienveillante érudition. Il était membre de l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres et commandeur de la Légion d'honneur.

Georges GOYAU

Si notre regretté vice-président M. Arm. Lods avait encore été en vie, c'est lui qui aurait parlé ici de son cher ami Georges Goyau, mort le 24 octobre à Bernay dans sa 71e année. Né à Orléans, brillant élève de l'Ecole Normale et de l'Ecole de Rome, agrégé d'histoire, il a montré dans ses savantes publications le profond intérêt qu'il portait aux questions religieuses, depuis l'*Allemagne religieuse*, le *Vatican, les papes et la civilisation* (1895), jusqu'à *Genève, une ville-église* (1919).

Le duc de Broglie, le jour des obsèques, a dit comment « l'histoire présente, surtout l'histoire sociale et religieuse, avec ce qu'elle contient d'espérance et d'avenir, enflammait cette nature ardente ».

C'est à lui que M. Hanotaux avait confié la rédaction du volume de l'*Histoire de la nation française* consacré à l'Histoire religieuse (1923).

En 1922, il avait succédé, comme membre de l'Académie française, à Denys Cochin (autre ami de M. Arm. Lods) et, en 1938, était devenu secrétaire perpétuel.

Fervent catholique, il s'est toujours efforcé de juger impartialement les protestants ; c'était, (comme il me l'écrivait un jour à propos de Lescarbot que je supposais protestant), « un catholique de très libre esprit ». Lecteur attentif de ce *Bulletin*, il a toujours témoigné à son rédacteur la plus cordiale bienveillance. Il n'était que juste de rendre ici homme à la mémoire de ce chrétien sincère et de ce bon Français (1).

Jacques PANNIER.

LIVRES RARES

Un bibliophile bordelais, le professeur Louis Joubert, a acquis un exemplaire jusqu'à présent inconnu de l'*Institu-*

(1) *Bulletin*, 1895, p. 213 ; 1919, p. 307 ; 1938, p. 605.

tion chrétienne de Calvin, édition de 1541. C'est un septième à joindre à ceux énumérés dans la préface (p. XXX) de la récente réédition publiée sous le patronage de l'Association G. Budé. La Bibliothèque du protestantisme possède l'un d'entre eux (collection André, n° 407).

LIVRES DONNÉS PAR LES AUTEURS ET EDITEURS

G. Clutton : *Une plaisanterie d'Erasme (Termaximus).* 2 p. in-4°, extrait du *Journal of the Warburg Institute,* 1939.

G. Clutton : *Deux très anciennes représentations du luthéranisme en France.* 5 p. in-4°, extrait du *Journal of the Warburg Institute,* 1938.

Foi et Constitution. Actes de la IIe Conférence universelle Edimbourg, 1937. 424 p. in-16. Fischbacher, Paris, 1939.

P. Brenot : *Un vieil hôtel du Marais.* 91 p. in-16, 1939.

F. Faivre : *Traités,* Bordeaux, 1939.

— *Mary Jones et sa Bible.* 114 p. in-16 ; *Le petit bûcheron.* 38 p. Dieulefit, Société d'édition, 1939, 3 fr.

Alice Daulte : *Au temps de Vinet.* 79 p. in-16. Lausanne La Concorde, 1939.

G. Trial : *Okoumé,* 301 p. in-16, « Je Sers », Paris, 1939.

K. Heiden : *Les vêpres hitlériennes.* 190 p. in-16, Paris, Sorlot, 1939. 18 francs.

Edm. Vermeil : *Le racisme allemand.* 61 p. in-16, Paris, « Races et racisme », 1939. 7 fr. 50.

R. Saillens : *Grâce et Vérité,* 30 p. Valence, 1939.

Swedenborg : *La Nouvelle Jérusalem et sa doctrine céleste.* Cercle Swedenborg, 55, rue du Cherche-Midi, Paris.

Annuaire protestant 1939 : Renseignements relatifs aux Eglises, Œuvres et Journaux de langue française (il y en a 456). 740 p. Paris, Fischbacher. 28 francs.

Cet indispensable recueil, fondé il y a 58 ans par notre président F. Puaux, est rédigé par un membre de notre Comité : H. Dartigue ; une page entière (445) est consacrée à notre Société et à ses divers musées, et pour la première fois des indications sont données concernant les Sociétés huguenotes aux pages 623, 632 ; (et non : 621, 630).

Le Gérant, J. Pannier.

Alençon. — Imprimerie Corbière et Jugain.

CINQUANTE ANS DE LABEUR
1890-1940

PUBLICATIONS

de M. le Pasteur Jacques PANNIER
Président de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

Bibliographie composée à la demande d'un Membre pour être offerte aux lecteurs du BULLETIN

CALVIN ET LE CALVINISME

Le témoignage du Saint-Esprit. Essai sur l'histoire du dogme dans la théologie réformée. Paris, Fischbacher, 228 p., 1893.
Une visite à la ville natale de Calvin. Paris, 1909.
La Maison de Calvin : Calvin Memorial. 16 p. Paris, 1925.
Histoire de la Maison de Calvin. Paris, 1928.
Catalogue des objets exposés dans la Maison de Calvin et le Musée des Eglises du Nord, à Noyon. Paris, in-8°, 1938.
Allocutions aux assemblées du Musée. B. (1). 1927-1939.
Allocution par T. S. F. devant la cathédrale de Noyon. 1934.
L'enfance et la jeunesse de Calvin. Toulouse, in-8°, 1909.
Tournai et Noyon. Bruxelles, 1933.
Recherches sur l'évolution religieuse de Calvin. 48 p. Strasbourg, 1934.
Recherches sur la formation intellectuelle de Calvin. 94 p. in-8°. Paris, Alcan, 1931.
Calvin écrivain. Sa place et son rôle dans l'histoire de la langue et de la littérature française. 1re édition, in-8°, Paris, 1909 ; 2e édition, 32 p. in-8°, Paris, Fischbacher, 1930.
Epître de Jean Calvin à tous amateurs de Jésus-Christ (1535). In-8°, Paris, Fischbacher, 1929.
Epître au roi (1541). Paris, Fischbacher, 1927.
Institution de la Religion chrestienne (première traduction française, 1541), texte réimprimé sous la direction d'Abel Lefranc. Bibliothèque de l'Ecole des Hautes Etudes. 2 vol., 836 p. Paris, Champion, 1911.

---

(1) B. indique un extrait du *Bulletin historique et littéraire* de la Société de l'Histoire du Protestantisme français.

Le même texte, dans la Collection des Universités : les Textes français, publiés sous le patronage de l'Association G. Budé. 4 vol., 334, 412, 330 et 380 p. Paris, Belles-Lettres, 1936-1938 (couronné par l'Académie française).

L'Institution « dite » de Calvin, réponse à J. Demeure, 1930.

Calvin et la Réforme française, catalogue (en collaboration avec J. Cordey) de l'exposition à la Bibliothèque nationale pour le IVe centenaire de l'*Institution chrétienne*. 1935.

Calvin et le calvinisme, études à propos de cette Exposition. In-8°, Paris, Fischbacher, 1935.

Préface à une nouvelle édition de *Trois traités* de Calvin. Paris, « Je Sers », 1935.

Notes sur la date d'une lettre de Calvin à la duchesse de Ferrare (1536 ?) ; mélanges offerts à A. Lefranc. Paris, Droz, 1936.

Calvin à Strasbourg. 64 p. Strasbourg, 1925.

A Strasbourg il y a quatre siècles. « La Cause », 1938.

L'autorité de l'Ecriture sainte d'après Calvin. Montauban, 1906.

Calvin et l'Episcopat. Paris, 1927.

Calvin et les Turcs. Paris, 1937.

Un berceau de la Réforme : Bourges ; une princesse : Marguerite d'Angoulême ; un étudiant : Calvin. Paris, 1939.

PROTESTANTISME EN FRANCE

Catalogue du Musée de la Société de l'histoire du protestantisme français Paris, Fischbacher, 1927.

Les origines françaises du protestantisme français. Paris, 1928.

A propos des dernières publications de Lefèvre d'Etaples (1534). In-8°, Paris, 1934.

Les origines de la Confession de foi et de la Discipline des Eglises réformées (cours à la Faculté de théologie de Paris). Paris, 1936.

L'Edit de Nantes. Paris, 1898.

La piété familiale et personnelle chez les réformés de France au XVIIe siècle, 1934.

Pasteurs et autres protestants convertis et pensionnés. B. Fontenay, 1907.

Notes sur quelques Ecossais en France. Edimbourg, 1912.

Un tableau : la réunion de Sedan à la France. Sedan, 1932.

La Déclaration des droits de l'homme en ce qui concerne la liberté de conscience. « Voix de la Cause », 1939.

La loi sur la restitution des biens des religionnaires. B. 1891.

PARIS

Promenades dans le vieux Paris protestant. 1re édition, Paris, 1907 : I. *Faubourg Saint-Germain et quartier de l'Université.* Nouvelle édition, in-16, Paris, 1936. — II. *Entre le Louvre et la Bastille.* Paris, Fleury, 1907. — III. *De Saint-Germain-des-Prés à la Bastille.* 16 p., Paris, Fischbacher, 1925.

L'Eglise réformée de Paris sous Henri IV (thèse de doctorat ès lettres soutenue en Sorbonne). In-8°, 672 p., Paris, Champion, 1911 (couronné par l'Académie française).
L'Eglise réformée de Paris sous Louis XIII : t. I (1610-1621), thèse de doctorat en théologie soutenue à Strasbourg. 754 p., Strasbourg, 1922. (Couronné par l'Académie des Inscriptions et Belles-Lettres.) — Tomes II et III (1621-1629), 672 et 180 p., Paris, « Je Sers », 1931.
Jonas Hambræus, fondateur de l'Eglise luthérienne de Paris. Paris, 1913.
Un mémoire de Vauban peu connu (Travaux du Congrès Vauban). Paris, 1933.
L'Eglise de l'Oratoire, Paris, 1937.
Résidence des étudiants écossais à Paris. B. Paris, 1929.
Ecossais professeurs à Paris, Edimbourg, 1931.
La Bibliothèque de l'Eglise réformée de Paris (1626-1664). In-8°, Fontenay, 1906 .
Recherches sur les temples de Charenton. In-8°, Paris, 1906.
Une femme de qualité au milieu du XVII° siècle. In-8°, Paris, 1905. .
En relisant Polyeucte, ou Corneille et les protestants. Paris, 1925.
Le cimetière de la rue des Saints-Pères. In-8°, Paris, 1926.

ILE-DE-FRANCE

La Réforme à Corbeil et aux environs. Corbeil, in-8°, 1899.
Etudes historiques sur la Réforme dans l'arrondissement de Corbeil : Le prieuré de Longjumeau, 20 p., Paris, Fischbacher, 1898. — *La Réforme à Corbeil*, 56 p., Paris, Alph. Picard, 1900. — *Le protestantisme à Corbeil et aux environs*. B. 1901. — *Notes sur Grigny aux XVI° et XVII° siècles*. B. 1899.
Notes et rapports sur les Eglises de Corbeil et Villeneuve. 1895-1901.
L'Eglise réformée de la Norvelle. B. 1901.
Le protestantisme à Claye de 1554 à 1700. B.
Le protestantisme à Fontainebleau ; l'Eglise de Bois-le-Roi. Paris, Fischbacher, 1939.

PICARDIE

Etudes historiques sur la Réforme dans le Vermandois et le Cambrésis.
L'Eglise du Catelet (1592-1599). B. 1894.
L'Eglise de Saint-Quentin (1599-1620). 64 p., Paris, Fischbacher, 1896.
L'Eglise de Nauroy. 126 p., Paris, Fischbacher, 1899.
Une Eglise dévastée : Nauroy (1914-1919).
Cinquantenaire du temple de Serain. In-8°, Saint-Quentin, 1894.

Eglise de Laon et Crépy. B. 1925.
Annois et Flavy-le-Martel. B. 1922.
Les protestants de Walincourt et Caudry. 178 p., Bruxelles, 1921.
La Boîte à Cailloux (assemblées du Désert en Picardie). B. Paris, 1931.

DIVERS

L'ancien temple de Bordeaux à Bègles. Bordeaux, 1925.
L'Eglise réformée de Bourgueil et le médaillon d'Amyraut. B.
L'Eglise de Chaumont. B. 1936.
La fondation de l'Eglise de Troyes. Troyes, 1934.

BIOGRAPHIES

Lefèvre d'Etaples, un humaniste. In-16, « La Cause », 1937.
Le réformateur des Pays-Bas, *Guy de Bray.* 48 p., Bruxelles, 1932.
Jean Goujon (Notes sur l'art et la religion de). B. 1937.
Salomon de Brosse, un grand architecte du temps de Louis XIII (thèse de doctorat ès lettres). In-4°, Paris, 1911.
Idem, Pages d'histoire protestante. « La Cause », 1931.
Idem, Causerie par T. S. F. 1937.
Un pasteur de Paris chanoine à Canterbury, Pierre du Moulin (1615 à 1625). 12 p., Londres, 1925.
J. de Forest : *d'Avesnes en Amérique en 1624.* Avesnes, 1924.
Le maréchal de Gassion. Paris, 1932.
Turenne d'après sa correspondance. *Notes sur l'évolution de ses idées religieuses.* Paris, Fischbacher, 1907.
Bénézet, *un quaker français en Amérique.* Toulouse, 1925.
L. Cochet, *missionnaire au Sud de l'Afrique.* 24 p., Paris, Soc. des Missions, 1922.
Pour le centenaire d'Oberlin. Colmar, 1926.
Jeanbon-Saint-André à Mayence. B.
Les Schlœsing, à propos du centenaire du doyen de l'Académie des Sciences (1725-1925). 40 p., Strasbourg, 1925.
Cinq grands physiciens : Paré, Papin, Ph. de Girard, Th. Schlœsing. « La Cause », 1939.
Le professeur John Viénot. B. 1934.
Le professeur Raoul Patry. B. 1935.
Le colonel F. de Witt-Guizot. B. 1939.
Christiane (1906-1912).

QUESTIONS COLONIALES

Trois ans en Indochine (en collaboration avec Mme J. Pannier). Paris, 1904.
Hanoï, souvenirs d'Indochine. Paris, 1906.
La question de l'opium, mémoire présenté à la Conférence de La Haye, Paris, 1910.

La lutte contre l'opium. Paris, librairie coloniale, 1911.
*Les protestants français en Extrême-Orient au XVII*e *siècle*. Paris, 1904.
L'Evangile aux Annamites. S. O. S. Paris, 1924.
L'expansion française outre-mer et les protestants français (Publications de la section rétrospective de l'Exposition coloniale). 180 p., illustré, Paris, 1931.
Quelques Français au service de la Compagnie hollandaise des Indes. Hanoï, 1904.
Le centenaire de l'Algérie et les protestants. B. 1930.
Cinquante ans de vie protestante en Tunisie. Paris, 1932.

GUERRE 1914-1918

Livre de prières du soldat (en collaboration avec MM. Messines et de Richemond).
L'Ecole préparatoire et les anciens Batignollais pendant la guerre. Paris, 1917.
En mémoire des professeurs et élèves de l'école de Batignolles morts pour la France, Paris, 1919.
J. Rouffiac, mort pour la France. Paris, 1915.
A la mémoire des officiers, sous-officiers et soldats morts pour la France en Artois. Paris, Fischbacher, 1920.
A la mémoire du capitaine H. Hartung. Paris, 1915.
En souvenir de la victoire du 9 mai 1915. Paris, 1915.
L'aumônier de Richemond. Paris, 1915.
Louis Mallet, aviateur. Paris, 1927.
Lettre à mes anciens paroissiens. Aux armées, 1er nov. 1918.
Beau soldat. Les combattants ; le combat ; la paix. Paris Société centrale, 1916.
L'Aumônerie militaire : *lois, décrets, circulaires*. Nancy, Berger-Levrault, 1918.

HORS DE FRANCE

Une conférence d'étudiants à Liverpool. Paris, 1908.
La plus ancienne Eglise de réfugiés en Angleterre : Canterbury. 20 p. B. 1892.
Les réfugiés fondateurs de New-Rochelle. Paris, 1938.
Deux pages de l'histoire de la tolérance : Marnix et l'édit de 1781. Bruxelles, 1937.
Centenaire d'un mariage royal franco-belge. Bruxelles, 1933.
Histoire de l'Association franco-écossaise. Cahors, 1938.

DIVERS

Rapports du secrétaire de l'Association des Etudiants protestants de Paris, 1904-1906.
Rapports du directeur de l'Ecole préparatoire de théologie de Batignolles, 1906-1914.

L'Idée de Dieu, réponse à S. Faure. Paris, 1896.
Un humanisme nouveau. Paris, 1930.
Sermons de consécration :
Jean Rouffiac (Batignolles, 1914). Paris, 1915.
Marcel Brun (Noyon, 1933). Paris, 1933.
Sermons et méditations dans divers recueils (*Messager du dimanche,* 1915, etc.), notamment pour la Fête de la Réformation : *Collaborateurs de la vérité* (1924), *Protestants* (1930), etc.

TABLEAUX GENEALOGIQUES

Familles Pannier, Schlœsing, Ducatel, Ausset.

ARTICLES DE JOURNAUX ET REVUES

Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du protestantisme français (depuis 1891 ; direction depuis 1923).
Revue historique ; Mercure de France.
Bulletins des Sociétés historiques de Corbeil, du Gâtinais, du VII[e] arrondissement de Paris, de la Société académique de Saint-Quentin.
Chronique des Arts et de la curiosité ; l'Alsace française ; Revue indochinoise.
Revue chrétienne ; Foi et Vie ; Le Semeur ; La Paix par le Droit ; Revue de théologie et *Etudes théologiques de Montauban ; Revue d'histoire et de philosophie religieuse de Strasbourg ; Bulletin de la Société calviniste de France ; Bulletin de propagande française ; L'Action protestante ; La Fraternité du Nord-Ouest.*
Le Christianisme au XIX[e] et *au XX[e] siècle* (depuis 1893 : Obsèques protestantes de M. Taine) ; *Le Témoin de la Vérité ; Le Témoignage ; L'Espérance ; La Bonne Semence ; L'Eglise chrétienne ; Le Nord protestant ; Journal des Missions évangéliques ; Journal de l'Evangélisation ; Le Protestant colonial ; Bulletin des Eglises d'Indochine ; de l'Eglise de Bordeaux ; Le Lien de l'Eglise de Colmar ; L'Echo du Temple de Sainte-Marie-aux-Mines ; Almanach des Eglises réformées évangéliques ; Almanach Calvin.*
Bulletins de la Société de l'histoire du protestantisme belge ; de la Commission de l'histoire des Eglises wallonnes ; de l'Association franco-écossaise.
Records of the Scottish church history society ; Proceedings of the Huguenot society of London ; of the Franco-Scottish society, etc.

Alençon. — Imp. Corbière et Jugain.

RECETTES

Donateurs

Don anonyme en souvenir de l'élection du nouveau président, et du mariage d'un soldat : 1.000 fr. ; Maurice Bérard, 1.000 fr. ; D.-L. Savory, 100 fr. ; Aug. Hollard, 100 fr. ; Mme Mosny, 50 fr. ; Comité genevois pour le protestantisme français, 5.000 fr. ; M. et Mme G. Nègre, 50 fr. ; « Mouvement de Prafance », 200 fr. ; Edm. Drancourt, 50 fr. ; M. de Lapouyade, 50 fr. ; Caisse du Musée du Désert, 500 fr. ; S. Rocheblave, 100 fr. ; Cadoret, 100 fr.

Collectes et subventions
à l'occasion de la Fête de la Réformation 1939

Annonay, 120 fr. ; Avignon, 87 fr. 50 ; Beauvais, 26 fr. 90 ; Boucoiran, 71 fr. 55 ; Bellevue-Sèvres, 247 fr. 45 ; Bourg, 83 fr. 40 ; Bordeaux, 626 fr. ; Bourges, 100 fr. ; Castres, 100 fr. ; Clamart, 35 fr. ; Consistoire de la Charente-Inférieure, 100 fr. ; Consistoire du Vigan, 100 fr. ; Cherbourg, 100 fr. ; Combas, 65 fr. ; Enghien (section Taverny), 100 fr. ; Fresne, 25 fr. ; Issy, 51 fr. 50 ; La Rochelle, 229 fr. 65 ; Mont-de-Marsan, 60 fr. 55 ; Montpellier, 200 fr. ; Montrouge, 12 fr. 50 ; Nérac, 210 fr. 60 ; Oratoire, 518 fr. 85 ; Pentemont, 96 fr. 10 ; Saint-Esprit, 119 fr. 70 ; Batignolles, 125 fr. ; Reims, 207 fr. ; Rouen, 100 fr. ; Saint-Cloud, 200 fr. ; Saint-Sauvant, 50 fr. ; Uzès, 44 fr. ; Ville-d'Avray, 40 fr. ; Vire, 25 fr. ; Vézenobres, 22 fr. ; Parfondeval, 346 fr. 75 ; Sauveterre, 248 fr. 95 ; Boulogne-sur-Mer, 50 fr. ; Thonon, 100 fr. ; Villeneuve et Corbeil, 100 fr.

UN CONCOURS (1938-39)

La Faculté de Théologie protestante de Strasbourg, agissant comme déléguée de la Fon-ion Schmutz, met au concours, pour 1939, la question suivante :

Etude de quelques prédicateurs de langue française de l'époque contemporaine (depuis le début du XIXe siècle)

Le prix (divisible) consiste dans une somme de 2).000 fr. payable en trois annuités.

Sont admis à concourir, outre les étudiants inscrits en ce moment à la Faculté de Théo-gie de Strasbourg, les théologiens de nationalité française devenus bacheliers de cette culté après le 1er janvier 1930.

Les travaux couronnés pourront être présentés comme Thèses de baccalauréat ou de ence, suivant l'appréciation dont ils auront été l'objet.

Les mémoires sont à expédier au Directeur du Chapitre de St-Thomas avant le 15 février 40. Chaque mémoire devra être muni d'une épigraphe que l'auteur répétera sur l'enveloppe chetée qui renferme son nom.

TABLE ALPHABÉTIQUE

DES NOMS DE PERSONNES DE LIEUX ET DES PRINCIPALES MATIÈRES

QUE RENFERME LE TOME LXXXVIII (ANNÉE 1939)

du Bulletin historique et littéraire de la Société de l'Histoire du Protestantisme français

---

2. TABLE ALPHABÉTIQUE DES COLLABORATEURS AU TOME LXXXVIII

3. NÉCROLOGIE

4. TABLE GÉNÉRALE ET CHRONOLOGIQUE

ETUDES HISTORIQUES

XVIe SIÈCLE

XVIe-XVIIe SIÈCLES

XVIIe SIÈCLE

DOCUMENTS CLASSES PAR ORDRE CHRONOLOGIQUE

XIIIe-XXe SIÈCLES

XVIe SIÈCLE

XVIIe SIÈCLE

XVIIe-XVIIIe SIÈCLES

VARIETES

CHRONIQUE LITTERAIRE ET COMPTES RENDUS CRITIQUES

ACTUALITES

ILLUSTRATIONS

CARTES ET PLANS

ADDITIONS & CORRECTIONS

au T. LXXXVIII (1939)

Page	Ligne	Note	Au lieu de	Lire
68	4	—		15, rue Serpente on a mis en 1934 une plaque indiquant que là se trouvait le collège de Suesse ou d'Upsal, fondé en 1291.
100	26		Le Cop	Le Coq.
163	18		15	1515.
163	34		adote	adopte.
166	23		Cadomargue	Cadornague (3).
166	—	3		Ainsi sur un passeport du 30 oct. 1685, Portal était pasteur à La Salle.
167	31		**Vilardon**	Villard de Lans.
169	7			St-Juillien (1)
169	—	1		St-Julien d'Arpaon.
175	12		Soulero	Souleyrol.
175	37		**La Canne**	La Caune.
179	3		**Trebe**	Trièves.
183	12		**Ancelles**	Aucelon.
183	32		Rochebloine	Rocheblave.
185	33		**Marsel**	Marcols.
193	—	1		Astruc était « ministre de M. de Ginestoux », près Saint-Hippolyte-du Fort.
193	17		Lyris	Leyris (2).
193	—	2		Originaire de Genolhac.
218	—	1	p. —	p 329-331.
222	29		pro-France	Prafrance.
334	33		Barre	Barre (1).
334	—	1		Barres, près Chomérac.
338	41		Montdelan	Mont de Lans.
341	4		L.	Languedoc.
341	20		Bravouse	Bragouze.
341	22		D.	Dauphiné.
341	33		B.	Bourgogne.
394	6		Edmond	Fernand.
423	30		Alphonse	Adolphe.

Le Gérant, J. Pannier.

Alençon. — Imprimerie Corbière et Jugain